



ONG SOS-Civisme/Niger
BP : 12.813/Niamey
Tél. : +227.20.75.25.92
E.mail : scivisme@intnet.ne



Centre Afrika Obota/Niger
BP : 188/Niamey
Tél. : +227.20.75.23.38
E.mail : caoniger@intnet.ne



RNJL/OMD au Niger
BP : 215/Niamey
Tél. : +227.96.49.66.96 E.mail
mjl_omd@yahoo.fr



ONG Démocratie 2000
BP : 185/Niamey
Tél. : +227.20.75.47.34
E.mail : d2000@intnet.ne

Objectifs du Millénaire pour le Développement
Stratégie de Développement Accélééré et de Réduction de la Pauvreté du Niger

**Évaluation des progrès accomplis par le Niger vers
l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le
Développement**

Deuxième rapport indépendant des organisations de la société civile
nigérienne

Décembre 2009

Objectifs du Millénaire pour le Développement
Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté du Niger

**Évaluation des progrès accomplis par le Niger vers
l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le
Développement**

Version provisoire du deuxième rapport indépendant des organisations de
la société civile nigérienne

Ce rapport a été réalisé grâce au soutien financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), mais ne reflète en aucun cas les points de vue de ces institutions. Il n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Décembre 2009

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMIU	Aspiration Manuelle Intra utérine
ANSP	Association Nigérienne de Santé Publique
ANBF	Association Nigérienne Pour Le Bien Etre Familial
ASC	Agents de Santé Communautaires
BCG	Bacille Calmette et Guérin
BLU	Bande Latérale Unie
CAO	Centre Afrika Obota
CCA	Cellule Crise Alimentaire
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard de la Femme
CESOC	Conseil Economique, Social et Culturel
CRENA	Centre de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire
CR/PGCA	Comité Régional de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
CSR/PGCA	Comité Sous-régional de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
CCC	Communication pour un Changement de Comportement
CCD	Capacitaire en Chirurgie de District
CDDH	Centre Danois des Droits de l'Homme
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDH/LF	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CNS	Conférence Nationale Souveraine
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CONGAFEN	Coordination des ONG et Associations Féminines du Niger
CPN/R	Centre de Récupération Nutritionnel
CSI	Centre de Soins Intégré
CUN	Communauté Urbaine de Niamey
D2000	Démocratie 2000
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDSM	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
EDSN	Enquête Démographique et de Santé
EPT	Education Primaire pour Tous
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
FAES	Fonds d'Appui à l'Egalité entre les Sexes
FSEJ	Faculté des Sciences Economiques et Juridiques
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GATPA	Gestion Active de la Troisième Phase de travail
HCME	Haut Conseil à la Modernisation de l'Etat
HD	Hôpital de District
IDDH	Institut Danois des Droits de l'Homme
IEC	Information Education Communication
IMOA/EPT	Initiative pour la Mise en Oeuvre Accélérée de l'Education Pour Tous
INS	Institut National de la Statistique
JNV	Journées Nationales de Vaccination
LOSEN	Loi d'Orientation du Système Educatif du Niger
MAT/DC	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MDA	Ministère du Développement Agricole

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEG	Médicament Essentiels Génériques
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MI/D	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MME	Ministère des Mines et de l'Energie
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MPRS	Ministère de la Population et des Reformes Sociales
MSP/LE	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre les Endémies
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PARJ	Programme d'Appui à la Réforme Judiciaire
PBCMR	Programme Bonne Gouvernance et Croissance Mieux Repartie
PCIME	Prise en Charge Intégrée Mère Enfant
PCLCP	Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté
PDDE	Programme Décennal de Développement de l'Education
PDS	Plan de Développement Sanitaire
PEV	Programme Elargie de Vaccination
PF	Planification familiale
PHI	Pédiatrique Hospital care improvement
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNLBGH	Programme National de Lutte contre la Bilharziose et les Géo Helminthes
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PS/PR	Programme Spécial du Président de la République
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Protection et Traitement de la Mère et de l'Enfant
RAIL/SIDA/IST	Réseau des Acteurs Intervenant dans la Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles
REDD	Réseau Environnement et Développement Durable
RESODEC	Réseau des organisations de la société civile Nigériennes intervenant dans l'appui à la Décentralisation
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDD	Réseau Dette et Développement
RN JL/OMD	Réseau National de Jeunes Leaders pour l'atteinte des OMD
ROSEN	Réseau des Organisations du Secteur de l'Educatif du Niger
SAMAN	Syndicat Autonome des Magistrats du Niger
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et Réduction de la Pauvreté
SEEN	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SNR	Stock National de Réserve
SOE	Soins obstétricaux essentiels

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SOS-CIVISME	Savoir, Oser, Solidariser pour le Civisme
SOUB	Soins obstétricaux d'urgence de base
SOUC	Soins Obstétricaux d'Urgence Complets
SR	Santé de la reproduction
SRO	Solution de Réhydratation Orale
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SYNPHAMED	Syndicat National des Médecins, Pharmaciens et Dentistes
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TETU	Tri, Evaluation et Traitement des Urgences
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TPI	Traitement du Paludisme par Intermittence
UNFPA	Fond des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux

REMERCIEMENTS

Le présent rapport d'évaluation des progrès accomplis par le Niger vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), réalisé par des Organisations de la société Civile (OSC) du Niger, a été rendu possible grâce au soutien des partenaires techniques et financiers.

Nos remerciements vont en premier lieu à Madame Khardiatou Lo N'Diaye, Représentante Résidente du PNUD au Niger et à Monsieur, Directeur de la SNV -Niger, pour l'appui financier que leurs institutions nous ont apporté dans le cadre de la réalisation de la présente évaluation.

Il nous plaît également de remercier les membres de l'organe de pilotage du Projet AA4 «Synergie entre les initiatives du PNUD, de la SNV et des intervenants des régions de Maradi, Tahoua, Zinder et Niamey afin d'accélérer les résultats prévus par les OMD et la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté » qui ont été nos interlocuteurs tout au long de ce processus. Il s'agit de Monsieur Magagi Laoual, Coordonnateur du Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté (PCLCP) et Monsieur Alfari Kimba, Chargé de suivi du Projet AA4.

Nous remercions particulièrement les OSC qui, malgré l'insuffisance des ressources financières allouées à la présente évaluation, ont accepté de réaliser les évaluations sectorielles. Il s'agit notamment du Centre Africa Obota Niger (CAO Niger) pour l'analyse de l'OMD 3, du Syndicat National des Médecins, Pharmaciens et Dentistes (SYMPHAMED) chargé de l'évaluation des OMD 4 et 5, enfin, du Réseau National Dette et Développement (RNDD) pour l'étude de l'OMD 8.

Tous nos sincères remerciements à l'ONG SOS-Civisme/Niger qui a assuré la coordination de l'ensemble du processus et a fourni les deux consultants principaux chargés de l'évaluation du dispositif de suivi/évaluation de la SDRP, de l'analyse de la gouvernance démocratique et de la rédaction du rapport provisoire et du rapport final de l'évaluation.

Que toutes les OSC et personnes ressources des secteurs étatiques et non étatiques qui ont participé à l'atelier national de validation du rapport trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Tableau n°1 Les OMD, cibles et indicateurs d'évaluation

OMD	Cible	Indicateur d'évaluation de la cible	Niveau de référence	OMD en 2015
OMD1 : Eliminer l'Extrême Pauvreté et la Faim	<u>Cible 1</u> : Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté <u>Cible 2</u> : Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015	1 Proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté 2 Pourcentage des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale	66% en 1994 ENBC 40% EDSN et MICS 2000	33% 20%
OMD 2 : Assurer l'Éducation primaire pour Tous	<u>Cible 3</u> : Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2015.	3. Pourcentage d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	24,5%	100%
OMD3 : Promouvoir l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes	<u>Cible 4</u> : Eliminer les disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015	4 Rapport filles garçons dans le primaire et le secondaire	39,5% DSRP	100%
OMD 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans	<u>Cible 5</u> : Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015	5 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille s)	280 pour mille MICS	94pour mille
OMD 5 Améliorer la santé maternelle	<u>Cible 6</u> : Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015	6 Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances)	7 pour mille MICS	3 pour mille
OMD 6 Combattre le VIH/SIDA et les autres maladies	<u>Cible 7</u> : Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015 <u>Cible 8</u> : Maîtriser le paludisme et inverser la tendance	7 Taux de prévalence du VIH/SIDA 8 Taux mortalité lié au paludisme	0,87 35%	<0,7 17%
OMD 7 : Assurer un environnement durable	<u>Cible 9</u> : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales <u>Cible 10</u> : Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015 <u>Cible 11</u> : Faciliter l'accès à des logements décents et sûrs <u>Cible 12</u> Améliorer d'ici 2015 la vie de la population habitants des taudis	9. Superficie des terres protégée pour préserver la biodiversité 10. Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable 11. Proportion de population avec un meilleur système d'assainissement 12. Pourcentage de ménages ayant accès un logement décent	6,6% 52% en 2000 DSRP 20% MICS 2000 27 ,5% RGPH 2001	10% DSRP 80%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<u>Cible 13</u> : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	12. Aide publique au développement en % du PIB 13. Service de la dette en % des exportations	16,5% 157 milliards	20% 180 milliards

Source : dépliant Gouvernement de la République du Niger PNUD

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie du processus d'élaboration du deuxième rapport d'évaluation des OSC sur les progrès accomplis par le Niger vers l'atteinte des OMD s'articule autour de six (6) étapes.

La première étape de la méthodologie est l'élaboration par le consortium des ONG SOS Civisme Niger, Centre Afrika Obota Niger ; Réseau des Jeunes leaders pour l'atteinte des OMD et Démocratie 2000, des TDR relatifs à la réalisation et à la diffusion du deuxième rapport alternatif des organisations de la société civile nigérienne sur le suivi évaluation des OMD/SDRP. Ces TDR présentent le contexte dans lequel intervient l'évaluation, ses objectifs, ses résultats attendus, les activités à mettre en œuvre, les stratégies de mise en œuvre du projet d'évaluation et les coûts de l'évaluation. Ils indiquent également les réseaux et organisations identifiés pour réaliser l'évaluation sectorielle sur les 8 OMD, la bonne gouvernance et l'évaluation institutionnelle des organes de la SRP. Ces TDR ont fait l'objet de plusieurs séances de travail avec l'équipe de gestion du projet « Synergie entre les initiatives du PNUD et de la SNV et les intervenants des régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Niamey pour accélérer l'atteinte des résultats retenus les OMD et la SDRP »..

Conformément au plan de mise en œuvre du projet d'élaboration du deuxième rapport alternatif des OSN Nigériennes sur les progrès du Niger vers l'atteinte des OMD, la seconde étape a consisté à rédiger les TDR des deux consultants principaux. Ces consultants principaux ont pour tâches de : i) élaborer les TDR des évaluations sectorielles, ii) apporter un appui méthodologique aux consultants et OSC chargés des évaluations sectorielles, iii) élaborer le rapport provisoire et le rapport final de l'évaluation.

C'est sur la base des TDR des évaluations sectorielles que les consultants issus des OSC ont, dans une troisième étape, signé des contrats de consultation avec l'ONG SOS-Civisme/Niger, chef de file du Consortium des ONG et responsabilisée au sein du consortium pour conduire le processus d'élaboration du deuxième rapport l'alternatif des OSC sur les OMD.

Les rapports sectoriels issus de ces études sur la gouvernance démocratique, les évaluations de la mise en œuvre des huit OMD et celle des organes de la SDRP ont, dans une quatrième étape, servi de base à la production du rapport provisoire.

La cinquième étape consistera en l'organisation d'un l'atelier de partage et de validation du rapport provisoire.

La sixième et dernière étape consiste en l'élaboration du rapport final de l'évaluation intégrant les observations et amendements des différents acteurs ayant participé à l'atelier national de validation.

Pour des raisons liées à l'insuffisance des ressources financières, logistiques et en temps, la présente évaluation réalisée par les OSC a reposé essentiellement sur : i) la recherche documentaire, ii) la collecte de données à travers des enquêtes légères, iii) l'analyse croisée des données documentaires avec celles des enquêtes légères, iv) la capitalisation de l'expérience effective des différentes OSC.

RESUME

Dans le cadre des efforts fournis par le Niger, pour l'atteinte des OMD, un certain nombre de constats favorables et défavorables se dégagent sur la base de l'analyse des situations et tendances de la mise en œuvre des interventions des acteurs étatiques et non, pendant les périodes antérieures et/ou correspondantes à l'exercice 2008.

Au niveau de l'objectif 1 relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim, des contraintes d'ordre naturel et celles liées à la mise en œuvre des dispositifs institutionnels et juridiques présagent que l'objectif ne sera pas atteint d'ici 2015, malgré les grands pas encourageant déjà accomplis dans ce domaine.

Au niveau de l'OMD2 par contre, la prise en compte de tous les aspects tant qualitatifs que quantitatifs du système éducatif peut permettre d'espérer au Niger d'être au rendez vous, à l'horizon 2015.

Par rapport à l'OMD3, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;il ressort que les dispositifs institutionnels et le cadre juridique sont favorables à l'atteinte des résultats escomptés même si au niveau pratique et de l'environnement beaucoup d'autres obstacles freinent la progression vers l'atteinte de cet OMD3.

A propos des OMD 4 qui vise à réduire la mortalité des enfants de moins de 5ans et de l'OMD 5 qui consiste à améliorer la santé maternelle, il a été relevé des obstacles, particulièrement ceux relatifs à la gestion des ressources humaines et ceux liés à certaines coutumes constituant des obstacles sur le terrain.

Au niveau de l'OMD 6, qui vise à combattre le VIH/SIDA et les autres maladies, est caractérisée globalement par une stabilisation des tendances même si des disparités entre les zones et entre les groupes sociaux sont préoccupantes. A cela s'ajoute la particularité de la pandémie du paludisme dont la maîtrise exige beaucoup de détermination de la part de tous les partenaires et acteurs.

La mise en œuvre de l'OMD7 qui est relatif à l'environnement durable, souffre quant à elle d'insuffisance des ressources humaines qualifiées et des ressources financières suffisantes, pouvant favoriser l'atteinte des objectifs fixés.

Au niveau de l'OMD8, qui concerne la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, le contexte national et international particulièrement favorable à la réduction de la dette, a permis au Niger d'avoir une évolution positive sur la gestion de l'aide publique au développement et de la dette extérieure, même si au niveau stratégique, certaines options sont à corriger et/ou à innover, pour maintenir le cap.

Il ressort de l'évaluation organisationnelle des organes de la SDRP que les acquis sont constitués par l'existence d'un dispositif déconcentré et décentralisé qui a permis l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la SRP I. Les points faibles des organes de la SDRP résident dans les faibles performances du comité de pilotage présidé par le Premier Ministre ; du comité national Gouvernement PTF présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances ; du comité national de dialogue et de concertation présidé par le Ministre de l'Aménagement du territoire et du Développement Communautaire et des comités départementaux et communaux de la SDRP respectivement présidés par les Préfets et les Maires.

Il ya lieu de relever, dans le cadre du présent exercice, le caractère lié des différents OMD qui implique la recherche d'un plus grande synergie entre les différents intervenants.

La prise en compte des résultats du referendum organisé le 4 août 2009 est de nature à compromettre durablement la mise en œuvre de la SDRP dans son ensemble et à ramener le pays aux contre performances des années 1983-1984.

Les chances du Niger d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015 dépendront largement de l'organisation des élections générales libres, transparentes, compétitives et inclusives.

INTRODUCTION

Après cinq (5) années de mise en œuvre de la SRP et des efforts pour atteindre les OMD au Niger, l'Etat s'est engagé dans un processus qui se veut participatif de révision. Les études et enquêtes nationales réalisées dans ce cadre, les rapports de mise en œuvre et de suivi/évaluation produits par les pouvoirs publics ont abouti à l'élaboration de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la pauvreté (SDRP) en octobre 2007.

La SDRP se veut ambitieuse tant par la vision sur laquelle elle est bâtie que par les objectifs stratégiques qu'elle se propose d'atteindre à l'horizon 2008-2012. En effet, à travers ce nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale pour les cinq prochaines années, le Niger se fixe comme vision de : **« devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une république moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine ».**

Pour réaliser cette vision, le Niger a aligné sa SDRP sur les OMD et s'est fixé sept (7) objectifs stratégiques de développement : i) la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois, ii) l'accès équitable aux services sociaux de qualité, iii) la maîtrise de la croissance démographique, iv) la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables, v) le développement des infrastructures, vi) la promotion d'une gouvernance de qualité, vii) la mise en œuvre efficace de la SDRP.

Partie prenante des engagements pris par le Niger et acteur clé dans la lutte contre la pauvreté, les organisations de la société civile ont déjà produit un premier rapport alternatif d'évaluation sur les progrès accomplis par le Niger vers l'atteinte des OMD couvrant la période 2002-2007. Ce rapport a notamment permis d'ouvrir un dialogue constructif entre la société civile et les pouvoirs publics, notamment le Secrétariat Permanent de la SDRP et certains Ministères techniques sur les efforts à fournir ensemble pour accélérer l'atteinte des OMD au Niger.

Aussi, le Consortium d'ONG (SOS-Civisme/Niger, CAO/Niger, Démocratie 2000 et le Réseau National des Jeunes Leaders pour l'atteinte des OMD) s'est proposé d'élaborer le deuxième rapport alternatif sur le suivi/évaluation des OMD et de la SDRP, avec l'appui financier du Projet AA4.

Le présent deuxième rapport alternatif des OSC a pour objectif général d'apprécier les efforts des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers (PTF) dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la pauvreté (SDRP) pour l'atteinte des OMD au Niger.

Plus spécifiquement, le rapport alternatif des organisations de la société civile vise les objectifs suivants : i) apprécier la mesure dans laquelle les initiatives prises par les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers pour la période 2007-2009 s'inscrivent dans la mise en œuvre efficace de la SDRP, ii) identifier les faiblesses qui sont de nature à entraver les efforts du Niger vers l'atteinte des OMD, iii) formuler des recommandations visant à corriger les faiblesses relevées pour accélérer l'atteinte des OMD au Niger.

Ce rapport dont le processus d'élaboration a duré près de sept (7) mois (de juin à décembre 2009), comprend deux (2) parties : i) l'évaluation des progrès accomplis par le Niger vers l'atteinte des OMD et celle du dispositif organisationnel pour la mise en œuvre de la SDRP ii) l'analyse de l'impact de la qualité de la bonne gouvernance sur les progrès liés à l'atteinte des OMD.

**PREMIERE PARTIE :
SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU
MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) ET DE LA STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT ACCELERE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SDRP).**

1.1 OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT N°1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM

Cible 1 : Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté

Selon la SDRP, l'atteinte de cette cible sera mesurée à travers l'indicateur suivant : « proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté ».

a. Situation et tendance de la pauvreté

Calculée sur la base des données de 2005, la proposition des Nigériens vivant en dessous du seuil de la pauvreté est de 60,7% en 2006 selon la SDRP. Les efforts à réaliser visent à atteindre un taux de 42% en 2012, soit un progrès de 18,7 points à réaliser en sept (7) ans. Ce qui signifie qu'il faut engager des mesures et actions visant à réduire la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de 2,67% chaque année.

Dans ces conditions, la proportion des Nigériens vivant en dessous du seuil de la pauvreté serait de 58,03% en 2007, de 55,36% en 2008 et de 52,69% en 2009. Si cette tendance se maintient, il faudra attendre 2013 pour ramener la proportion des Nigériens vivant en dessous du seuil de la pauvreté à 42% tel que prévu par la SDRP.

Les interventions en matière de réduction creusent davantage le fossé entre le milieu rural toujours plus pauvre et le milieu urbain qui commence à sortir de la pauvreté. C'est ce qui explique pourquoi, selon les données de l'enquête nationale budget consommation 2005 2008, la pauvreté en milieu rural n'a diminué que de 2,1% entre 1994 et 2008 tandis qu'elle recule de 15,3% sur la même période dans le milieu urbain.

La pauvreté démunie plus vite à Niamey que dans les 7 chefs lieux de régions. En effet, sur la période 1994- 2008 la pauvreté a diminué de 14,2% contre 6,89% dans les autres régions tel que cela est étayé au niveau de la dernière colonne du tableau n°2 ci-après.

Tableau n°2 : Profil de la pauvreté au Niger

Variabes	ENBC 1994	ENBC 2008	Diminution entre 1994 et 2008
Niamey	42%	27.8%	14,2%
Pauvreté dans les autres villes	58%	51,11%	6,89%
Pauvreté en milieu rural	66%	63.9%	2,1%
Pauvreté en milieu urbain	52%	36.7%	15,3%
Pauvreté au Niger	63%	59.5%	3,5%
Incidence de la pauvreté	63%	59.5%	3,5%
Profondeur de la pauvreté	21,7%	19.6%	2,1%
Degré (ou sévérité) de la pauvreté	10 ,1%	8.4%	1,7%

Sources : Document stratégie de réduction de la pauvreté, ENBC 2008.

b. Les acquis en matière de la lutte contre la pauvreté

Au niveau stratégique, le premier acquis est l'articulation de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En outre, la définition des indicateurs clairs à réaliser à l'horizon et dans le cadre de la SDRP 2012 constitue un acquis. Il s'agit : i) un taux de croissance économique d'au moins 7% par an ; ii) un taux de pauvreté des individus de 42% ; iii) un taux de malnutrition (insuffisance pondérale) de 24% ; iv) un taux brut de scolarisation primaire de 94% ; v) un taux d'alphabétisation des adultes de 45% en veillant sur la parité des sexes ; vi) un taux de mortalité infanto juvénile de 108‰ ; vii) un taux de mortalité maternelle de 200 pour 100.000 naissances vivantes ; viii) un taux de prévalence du VIH SIDA maintenu en dessous de 0,7% ; ix) un taux d'accès à l'eau potable de 80% ; x) un

relèvement de la connexion au service électrique à 50% des zones rurales et à 100% des zones urbaines; xi) un taux de 35% d'utilisation des moustiquaires imprégnés d'insecticides pour les enfants et les femmes enceintes ; xii) un indice synthétique de fécondité de 6 enfants par femme ; xiii) un niveau de superficie des terres protégées au moins égal à 8% du territoire national ; xiv) une couverture des besoins nationaux en céréales à 100%.

A côté de la SDRP il ya d'autres acquis en matière de lutte contre la pauvreté parmi lesquels il faut citer la Stratégie de Développement Rural ; le programme décennal de développement de l'éducation ; le plan décennal de la santé ; le Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté/PNUD (PCLCP), le Programme d'Action Communautaire (PAC) ; le Programme dit spécial du Président de la République (PS/PR). En plus de ces acquis il faut mentionner les interventions des acteurs non étatiques

c Les contraintes en matière de la lutte contre la pauvreté

Les contraintes en matière de réduction de la pauvreté sont multiples : il s'agit notamment de : i) l'inefficacité des interventions en matière de réduction de la pauvreté ; ii) le non ciblage des populations pauvres lors de ces interventions ; iii) la faiblesse des interventions en faveur du monde rural et de la frange féminine de la population ; iv) faiblesse des facteurs de production ; v) la faiblesse des systèmes éducatif et sanitaire ; vi) la vigueur de la croissance démographique (de 3,30%), vii) la désertification et les défis liés au changement climatique ; viii) la contrainte liée au financement des interventions en matière de réduction de la pauvreté ; ix) une dégradation croissante de l'emploi moderne qui a pour corollaire une informatisation croissante de l'économie ; x) les fortes disparités entre hommes et femmes.

CIBLE 2 : Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015

L'insuffisance pondérale est calculée sur la base du poids par âge, selon deux normes, à savoir le *Référence National Center for Statistics* (NCHS) et selon les normes de l'OMS.

La SDRP se propose de mesurer cette cible à travers l'indicateur suivant : «pourcentage des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale ». Selon la SDRP, ce pourcentage est de 44% en 2006. Elle prévoit de mettre en œuvre des mesures et actions visant à ramener la proportion des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale à 24% en 2012, soit une réduction de 20% en sept (7) ans. Cela signifie un effort de réduction annuelle de 2,85%.

Dans ces conditions, le pourcentage des enfants de moins de trois (3) ans présentant une insuffisance pondérale serait de 41,15% en 2007, de 35,45% en 2008 et de 32,6% en 2009. Si cette tendance se maintient, les enfants de moins de trois (3) ans souffrant d'une insuffisance pondérale représenteront une proportion de 29,75% en 2010 et de 26,9% en 2012. Toute chose égale par ailleurs, le pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale serait de 24,05% en 2012, c'est-à-dire, à 0,05% près de l'indicateur prévu par la SDRP.

a. Analyse de l'insuffisance pondérale par région, par sexe et par milieu, selon les normes NCHS

Selon les données de l'enquête nationale nutrition et suivi de l'enfant 2008, le taux d'insuffisances pondérales des enfants de moins de 3 ans des régions les moins touchées à celles présentant une situation sévère se présente comme suit : Communauté Urbaine de Niamey : 33,3% ; Tillabéri : 44% ; Agadez : 46,3% ; Dosso : 46,7%.

La prévalence de l'insuffisance de pondérale est inquiétante au niveau de la région de Zinder et nécessite des investigations pour comprendre les déterminants de cette situation.

Sur l'ensemble du pays et par sexe, l'insuffisance pondérale présente d'importantes disparités entre les zones. Ainsi, l'insuffisance pondérale est de 27,7% au niveau de la CUN, de 36,6% dans les autres centres urbains et de 45,6% dans les zones rurales.

b. Les contraintes en matière d'état nutritionnel des enfants de moins de 3 ans

La dégradation de l'état nutritionnel des enfants de moins de 3 ans s'explique par plusieurs facteurs dont: i) la faible croissance de la production agricole qui est de 2% par rapport à la croissance démographique qui est de 3,30%, ii) les faiblesses liées aux comportements alimentaires qui se caractérisent par un taux d'allaitement maternel exclusif chez les bébés de moins de 6 mois très faible de 4%, iii) l'inexistence d'une méthode de sevrage appropriée, iv) l'inexistence d'un mécanisme de prise en charge nutritionnelle des enfants de moins de 3 ans pendant la période de soudure, v) l'inexistence d'un programme de promotion des associations et ONG nationales oeuvrant dans le domaine de la survie de l'enfant, vi) le niveau très élevé d'analphabétisme et d'illettrisme des mères.

c. Les acquis en matière d'état nutritionnel des enfants de moins de 3 ans

Parmi les acquis en matière d'état nutritionnel des enfants de moins de 3 ans, on peut citer : i) le système d'alerte précoce, ii) l'existence depuis novembre 2007 d'un plan national de contingence ; iii) l'existence d'un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA) comprend :

- Une structure de décisions de coordination et de supervision qui est le cadre de partenariat d'Etat/Donateur dénommée Commission mixte de concertation (CMC). La CMC se réunit 2 fois par an et est appuyée dans son travail par le comité restreint de concertation (CRC) qui lui tient ses réunions chaque 2 mois. Le CRC a pour attribution d'opérer une gestion rapprochée des actions, de préparer les réunions et les décisions importantes de la CMC et de les exécuter.
- Une structure consultative d'orientation dénommée comité national de prévention et de gestion des crises Alimentaires (CNP-GCA). Créées en septembre 2002 par décret, le CNPGA est présidé par le Directeur du Cabinet du Premier Ministre qui est le coordinateur national de l'aide alimentaire d'urgence. Le CNPGA dispose d'un Secrétariat Permanent nommé par le Premier Ministre.
- Des structures techniques opérationnelles, à savoir la Cellule de coordination du système d'alerte précoce (CC/AP), la cellule crise alimentaire (CCA), l'office des produits vivriers du Niger (OPVN), les comités régionaux et sous régionaux de prévention des crises alimentaires présidés par les Secrétaires Généraux Adjoints (SGA) des gouvernorats et les préfets.
- Des outils d'intervention à savoir : le stock national de réserve (SNR) d'un niveau optimal de 110.000 tonne, le fonds d'intervention qui est composé du Fonds Commun des Donateurs (FCD) d'un niveau optimal 20 milliards de franc CFA et le fonds de contre partie

Les scénarii de contingences

La formulation d'hypothèses de contingence est un exercice consistant à élaborer des simulations afin d'établir une planification des besoins et d'organiser au mieux la réponse à apporter dans différents cas de figures probables. Sur cette base, les scénarii de contingences définis par l'Etat du Niger et ses partenaires comprennent les indicateurs d'alerte, des seuils de détermination des scénarii de contingences et des types d'intervention par scénario.

Les indicateurs d'alerte sont le bilan céréalier déficitaire, la hausse des prix des céréales de base par rapport à la moyenne des 5 dernières années à la même période, le taux de sous nutrition aigu, le bilan fourrager déficitaire, le terme de l'échange bétail/céréale de base, la note de vulnérabilité, la durée de la couverture des besoins en céréales, le nombre de repas par jour et le mouvement des populations.

Les seuils de détermination des scénarii de contingences comprennent une situation alimentaire et nutritionnelle de référence qui ne présente aucun signe d'alerte. Il y'a trois scénarii : scénario 1 : « situation d'insécurité alimentaire et/ou nutritionnelle modérée » ; scénario 2 : « situation d'insécurité alimentaire et/ou nutritionnelle critique à l'image de la crise grave de 2005 ; scénario 3 : « situation d'insécurité alimentaire et/ou nutritionnelle extrême »).

Chaque scénario appelle un type d'interventions spécifiques. Le scénario 1: insécurité alimentaire modérée fait appelle comme outil au FCD, au budget national, au projet programme et à l'aide bilatérale ; le scénario 2 : insécurité alimentaire fait appel au FCD au stock national de réserve (SNR), au budget national, aux collectivités et à la solidarité nationale ; le scénario3 : insécurité alimentaire extrême fait appel au FCD au SNR, au budget national, aux formes d'urgences aux stocks PAM, aux fonds et stocks d'urgence des partenaires. Les principes de déclenchement sont le taux de sous nutrition, la note de vulnérabilité, le niveau d'exode et la fréquence de repas.

C. Les recommandations

Au regard des analyses faites au niveau de la partie b, il est recommandé les actions ci-après :

- Cibler les ménages de grande taille (qui sont plus vulnérables) lors des interventions tout en continuant à sensibiliser la population sur les bénéfices d'avoir un ménage de petite taille ;
- Subventionner les intrants en vue d'accroître la production agricole et reconstituer le cheptel des éleveurs en cas de perte de bétail lors des sécheresses ;
- Cibler les ménages dirigés par une femme lors des interventions tout en travaillant à rehausser le niveau d'instruction des femmes ;
- Instaurer une équité régionale dans les interventions en matière de développement ;
- Rehausser le niveau de vie et de consommation de la population nigérienne.

1.2 OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT N° 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Cible 3 : Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2015.

«La proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième » est l'indicateur qui a servi de base pour évaluer ce processus.

Avec un taux de croissance démographique parmi les plus élevés au monde, une population majoritairement jeune, le Niger est également un des pays au monde où les enfants sont des plus déscolarisés.

La deuxième phase du PDDE lancée en 2008, avec des retouches au niveau notamment des stratégies de mise en œuvre, a pris en compte les observations et constats issus de l'évaluation à mi-chemin de la première phase du programme ayant commencé en 2003. C'est précisément cette 2^{ème} phase qui a été l'objet de l'étude menée dans le cadre général du suivi et de partage des informations sur la situation et les tendances de l'éducation par rapport à l'atteinte de l'OMD2. Il s'est agi de mesurer l'efficacité interne du système sur la base de l'indicateur de survie en 5^{ème} année du primaire. Des facteurs endogènes et exogènes ont concouru à l'explication et à l'interprétation des données analysées à cet effet.

Encadré 1: les instruments juridiques en faveur de l'EPT

Un dispositif juridique et institutionnel favorable au développement de l'éducation existe au Niger, à travers différentes lois, textes réglementaires et conventions tels que : i) la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ; ii) la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples de juillet 1979 ; iii) la Constitution nigérienne ; la DUDH et la charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples.

Au niveau institutionnel, la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, SDRP, a réservé une place de choix à la promotion et au développement de l'éducation au Niger. Ce cadre de référence nationale s'est traduit dans le secteur de l'éducation par la mise en œuvre du Programme Décennal du Développement de l'Education (PDDE) qui est le cadre institutionnel de référence pour le secteur de l'éducation au Niger.

a. La situation et tendances

Le principal indicateur du suivi évaluation de l'atteinte du deuxième objectif du millénaire sur la base de l'analyse de l'efficacité interne du système est le taux de survie en cinquième année d'études primaires qui signifie le pourcentage des élèves qui sont entrés au CI et qui sont parvenus au CM1. Les données globales concernant l'efficacité sur la base des résultats de la première phase du PDDE et du début de sa seconde phase sont le référent principal de cette analyse.

Les valeurs des indicateurs d'efficacité utilisées pour apprécier la qualité de l'éducation primaire au Niger (2006-2007/ 2007-2008) sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 3 : Evolution des indicateurs de l'éducation de base

	2005/06 – 2006/07 (dernière année de la 1ère phase PDDE)			2006/07 – 2007/08 (An 1 de la 2ème phase PDDE)		
	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons
Coefficient d'efficacité	37,6%	34,5%	39,6%	40,9%	39,9 %	41,4%
Durée moyenne des études pour diplômés	6,42	6,45	6,40	6,51	6,53	6,49
Taux de survie en CM1	72,0%	69,1%	74,0%	74,6%	75,5 %	74,1%
Taux de survie en CM2	70,0%	67,0%	72,1%	73,8%	75,4 %	72,7%
Taux de survie pour les diplômés	32,9%	29,6%	35,2%	32,9%	29,6 %	35,2%

Sources : - « L'éducation Nationale repères quantitatif » (2006 – 2007) P.11 ; P.42

b. Les points forts

Les points forts de la mise en œuvre des actions et activités vers la réalisation de l'OMD2 au Niger, sont de plusieurs ordres :

- L'existence d'un cadre démocratique favorable à l'exercice des droits à l'éducation,
- l'existence des instruments juridiques favorables à la mise en œuvre des activités pour l'atteinte de l'OMD2 (Constitution de 1999, LOSEN, accords et conventions internationales auxquels le Niger a souscrit,
- l'existence d'un cadre institutionnel national et sectoriel cohérent, favorable à la réalisation des activités prévues au niveau national et international pour l'atteinte de l'OMD 2,
- Approche participative adoptée à travers la promotion et le développement des comités de gestion des établissements scolaires (COGES) comme instrument privilégiés du pilotage de l'école à la base,
- L'organisation de l'évaluation de la première phase du PDDE ayant permis de déceler les écueils et de corriger les insuffisances du processus.
- le Niger bénéficie d'un traitement préférentiel auprès des PTF à travers des mesures et initiatives de financement de l'éducation telles que le FTI.
- La reprise des relations entre le Niger et les partenaires du développement éducatif après l'affaire dite MEBA.
- L'engagement formel de la communauté internationale à voir se réaliser la scolarisation primaire universelle d'ici 2015.
- La primauté accordée par les bailleurs de fonds au financement de l'éducation de base,
- La stabilité politique ayant caractérisé la période 2003-2008 au Niger,
- La volonté politique affichée pour réduire la disparité entre les sexes dans l'accès aux services éducatifs de qualité,

✓ Les points forts par rapport aux résultats de l'étude

A la lumière des résultats obtenus à l'an 1 de sa mise en œuvre, plusieurs aspects sont à mettre à l'actif de la mise en œuvre du PDDE. De façon générale, l'efficacité du système a connu une amélioration sensible de 37,6 % en 2007 à 40,9% en 2008.

Le taux d'efficacité a progressé significativement en faveur des filles avec 34,5 % en 2007 contre 39,9% en 2008 et des garçons avec 39,6% en 2007, contre 41,4% en 2008. Le taux de survie au CM, l'qui est un indicateur essentiel de l'efficacité du système, a aussi progressé de façon générale. Il fait ressortir une réduction de la disparité entre les sexes.

c Les points faibles

L'exploitation des données officielles a permis d'identifier des points faibles qui risquent d'entraver l'obtention des résultats escomptés tant au niveau national qu'au niveau international.

- La situation de pauvreté qui caractérise le Niger est l'un des facteurs transversaux qui influencent négativement tout effort d'action éducative.
- La dépendance du Niger vis-à-vis du financement de l'éducation avec pour corollaire la persistance des conditionnalités souvent drastiques pour le secteur éducatif,
- Le gèle des fonds destinés à financer l'éducation primaire, suite aux problèmes de gestion constaté au MEBA en 2006,
- Le caractère extraverti des modèles et stratégies de mise en œuvre ne tenant pas souvent compte des réalités et spécificités nationales avec pour conséquence des contre performances et même des dysfonctionnements au niveau de la mise en œuvre,
- La mise en avant des résultats quantitatifs au détriment de certains aspects qualitatifs,
- La contractualisation de l'enseignement,
- La répercussion des effets néfastes des programmes d'ajustement structurels passés (baisse de niveau continu des enseignants et des élèves).
- Le passage automatique aux différents niveaux du cycle primaire.
- La non prise en compte des objectifs visant une amélioration de la survie scolaire en cinquième année dans les prévisions des deux phases du PDDE.

✓ Les points faibles par rapport aux résultats de l'étude

Les points faibles par rapport aux résultats de l'étude sont : i) la persistance de la disparité en matière de l'efficacité du système au niveau national. En 2008, elle était de 39,9% pour les filles contre 41,4% pour les garçons. ii) la stagnation du taux de survie pour les diplômés de façon générale avec 32,9% en 2007 à 32,9 % en 2008, iii) la stagnation du taux de survie pour les diplômés chez les filles avec 29,6% en 2007 et 29,6% et chez les garçons avec 35,2% en 2007 et 35, 2% en 2008.

d. Les recommandations

Pour une meilleure exécution de la suite de la phase 2 du PDDE, nous recommandons les mesures et solutions suivantes qui pourront permettre d'améliorer les performances et l'efficacité du processus menant à l'atteinte de l'OMD2 au Niger.

Au niveau des objectifs et stratégies de mise en œuvre :

- Favoriser les deux aspects indispensables à la bonne performance et à l'efficacité du système que sont : « l'accès équitable de tous à l'éducation primaire » sans pour autant négliger la qualité.
- Prévoir des mesures institutionnelles qui vont permettre une meilleure amélioration des résultats et l'achèvement du cycle primaire,
- Trouver une alternative au passage automatique ;
- Mettre l'accent sur des innovations porteuses d'un changement qualitatif des pratiques et actions éducatives tels que l'enseignement bilingue, l'adaptation des programmes aux réalités nationales, la refondation des curricula, la généralisation des systèmes éducatifs alternatifs (les ERA, les écoles communautaires, les écoles de la seconde chance...).

- Du point de vue spécifique de la survie en 5^e année d'études primaires, à part les mesures pédagogiques d'ordre général, promouvoir des stratégies d'incitation à l'achèvement du cycle : cadeaux aux élèves ayant achevé le cycle primaire avec des bourses et allocations spéciales aux élèves ayant achevé sans redoublement le cycle.
- Faire un plaidoyer au niveau national et international pour que toutes les parties impliquées pour l'atteinte des OMD respectent leur engagement relatif au financement de l'éducation.
- L'implication effective de la société civile dans tous les processus de la mise en œuvre des programmes éducatifs pour l'atteinte de l'OMD2 à l'horizon 2015.

Au niveau de la mise en œuvre :

Pour une meilleure suite de la phase 2 du P.D.D.E pour l'atteinte de l'OMD2 dans le délai requis nous recommandons les mesures suivantes :

- le recrutement des enseignants en quantité et en qualité qui va rehausser le taux de survie en 5^e année d'études primaires à un rythme tel que l'OMD2, sera atteint d'ici 2015 ;
- la redynamisation des actions de mobilisation et de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille afin de réduire les disparités entre les sexes en matière de l'efficacité du système,
- prévoir dorénavant, un objectif spécifique relatif au taux de survie à la 5^e année (CM1) d'études primaires tels que prévu par l'UNESCO pour l'atteinte de l'OMD2.

1.3 OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT N°3: PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015

En retenant cette cible pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les pouvoirs publics ont conforté les analyses formulées par les organisations de la société civile nigérienne dans le premier rapport alternatif. En effet, la discrimination à l'égard des femmes n'est pas au fond et en priorité une question de quota des postes de responsabilité. Elle est d'abord et avant tout un problème d'égalité de chance entre hommes/femmes, filles/garçons dans l'accès à l'éducation, à l'instruction et au savoir faire. On a beau dégager des quotas de postes de responsabilité pour les femmes, elles ne sauraient les occuper valablement que si elles ont les qualifications requises. De même, pour gérer des microcrédits, pour manager des organisations d'autopromotion, les femmes ont besoin en priorité d'expertise appropriées afin d'assurer que de telles initiatives soient concluantes.

Pour mesurer l'atteinte de cette cible à l'horizon 2015, la SDRP a retenu des indicateurs dont certains sont jugés pertinents et cohérents avec la cible retenue. Il s'agit : i) rapport filles/garçons dans le primaire et le secondaire (en %), ii) taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (en %). Ces indicateurs pourront être renseignés dans le cadre des efforts entrepris pour l'éducation pour tous d'ici à 2015. Les autres indicateurs sont considérés, dans la présente évaluation, comme pertinents, mais non cohérents avec la cible retenue.

1.3.1 Les mesures pour éliminer les obstacles à la scolarisation des filles

Le principe de non discrimination en matière d'éducation qui se déduit de la Constitution et des textes législatifs et réglementaires est toujours en vigueur. Le dispositif institutionnel mis en place pour le traduire dans les actes a été renforcé.

En ce qui concerne les filles, pour la même période leur taux brut de scolarisation a progressé de quatre (4) points, ce qui constitue un progrès considérable illustré par le tableau ci-dessous.

Tableau n°4 : Progression du taux de scolarisation des filles au cycle primaire

Années	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Taux brut de scolarisation	52%	54%	57%
Garçons	62%	63%	67%
Filles	43%	44%	47%

Source : Statistiques de l'éducation 2004, 2005, 2006 et 2007

La tendance à la réduction des disparités entre filles et garçons en matière de scolarisation est également observée au niveau régional au cours de la période 2006-2007 comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°5 : Disparités entre filles et garçons en matière de taux d'achèvement primaire

Année	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Garçons	44	49	53
Filles	28	31	33
Ensemble	36	40	43

Source : Statistiques de l'éducation 2004, 2005, 2006 et 2007

La progression du taux de scolarisation des filles observée dans le cycle primaire a été également enregistrée au niveau des premier et second cycles de l'enseignement secondaire.

Dans le domaine de la formation professionnelle et technique, il ressort des statistiques de la formation professionnelle et technique (2006-2007) que la répartition des effectifs des élèves

des établissements d'enseignement professionnel et technique est presque équilibrée. En effet, on dénombre au total 13.379 élèves dont 6.157 garçons pour 7.222 filles.

En dépit de ces avancées, les obstacles à la scolarisation des filles tels qu'ils sont identifiés par le programme décennal de développement de l'éducation au Niger et décrits par le précédent rapport persistent avec cependant de moins en moins d'acuité. Ces obstacles sont d'ordres socioculturel, économique et institutionnel.

1.3.2 Les instruments nationaux en faveur de l'équité genre

Du point de vue juridique, l'Etat du Niger a adopté un certain nombre de textes juridiques entre 2006 et 2009 qui visent la réduction des inégalités entre homme et femme, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Parmi les instruments juridiques nationaux adoptés par le Niger, nous pouvons, entre autres, citer : i) en 2006, l'adoption de la loi sur la gratuité de la césarienne ; ii) la loi N°2006 -16 du 21 juin 2006 portant sur la santé de la reproduction au Niger ; iii) le décret n°2008-245/PRN/MPF/PE du 31 juillet 2008, portant politique nationale en matière de genre.

La vision de la politique genre du Gouvernement repose sur quatre axes stratégiques qui sont : i) promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ; ii) promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ; iii) renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ; iv) renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

Le plan d'action décennal de mise en œuvre de la politique nationale en matière de genre est en cours d'élaboration.

Des cellules genre sont mises en place dans les Ministères venant ainsi remplacer les points focaux genres. Ces derniers se limitent à une personne qui n'a souvent pas de pouvoir pour modifier les rapports de genre au sein des institutions auxquelles elle appartient.

1.3.3 Des indicateurs pertinents, mais non cohérents avec la cible retenue

Pour évaluer l'atteinte de la cible 4, la SDRP a défini également des indicateurs de performance politique. Il s'agit : i) pourcentage des femmes salariées dans la Fonction Publique, ii) proportion des femmes au Parlement (en %), iii) proportion des femmes au Gouvernement (en%), iv) proportion des femmes dans les collectivités (%).

Quoique pertinents, ces indicateurs ne sont pas cohérents avec la cible4 qui vise l'élimination des « disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015 ». Il aurait fallu définir une autre cible relative à l'élimination des disparités entre hommes et femmes dans la fonction publique et les institutions de la république en fixant un horizon temporel.

Là encore, il ressort des leçons apprises des expériences pilotes mises en œuvre par les organisations de la société civile¹ et des difficultés éprouvées par les pouvoirs publics face aux associations islamiques, que la participation des femmes aux instances politiques de prise de décision passe d'abord par la levée négociée des pesanteurs socioculturelles.

¹ Plusieurs ONG mettent en œuvre des interventions en matière de promotion des droits de la femme.

L'accès des femmes aux hautes fonctions de l'Etat a enregistré des améliorations. Néanmoins, la dernière évaluation de l'application de la loi sur le quota (étude qui n'a encore fait l'objet de validation) a fait ressortir de nombreux obstacles à l'accession des femmes aux instances décisionnelles. Cette loi n'a pas connu d'application effective.

1.3.4 Les contraintes

Les contraintes pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont de plusieurs ordres :

- Les contraintes financières qui ne permettent pas à l'Etat à honorer certains engagements et de mettre en œuvre les stratégies envisagées dans les plans et programmes nationaux ;
- Les contraintes d'ordre socio culturelles et religieux qui empêchent la scolarisation de la jeune fille. Elles freinent la participation de la femme à la vie politique et économique à travers la claustration dont sont soumises les femmes dans certaines régions du pays.
- Les contraintes juridiques : Nonobstant l'existence de toutes ces possibilités, l'accès des femmes aux services judiciaires est souvent limité par les aléas de la justice (l'ignorance par elles de leurs droits, la lenteur et les coûts des procédures). L'aide judiciaire qui devait pallier cette situation ne fonctionne plus du fait essentiellement de la non installation des bureaux d'aide judiciaire, mais aussi de l'absence de ligne budgétaire destinée à son financement. Néanmoins dans le cadre du processus de réformes judiciaires en cours, il est prévu de redynamiser l'aide judiciaire par la mise en place des structures appropriées.
- La divergence des points de vue relatifs à la compréhension de la CEDEF et le protocole additionnel entre les organisations féminines religieuses et les organisations de la société civile en particulier les ONG et associations féminines nigériennes. Les associations féminines religieuses prétendent que c'est une loi occidentale et craignent qu'elle vienne se substituer aux principes de l'islam. ces dernières estiment que l'islam a donné tous les droits à la femme, que ces droits sont immuables et ne sauraient faire l'objet de changement.

1.3.5 Les recommandations :

- Mettre en œuvre de façon effective les stratégies déjà élaborées en matière de genre dans les plans et programmes nationaux,
- Mettre en œuvre la politique nationale de la promotion de la femme,
- Multiplier les centres d'alphabétisation et leur dotation en moyen de fonctionnement,
- Intensifier les campagnes de sensibilisation sur la scolarisation de la jeune fille,
- Faire du lobbying/plaidoyer pour l'intégration de l'approche genre dans tous les projets et programmes,
- Œuvrer pour l'application effective de la loi sur le quota à tous les niveaux (électifs et nominatifs),
- Vulgariser la CEDEF et le protocole additionnel traduite dans les langues nationales au niveau de la base.

1.4 OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT N °4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Cible 5 Réduire de 318‰ en 1992 à 105‰ en 2015 le taux de mortalité des enfants nigériens de moins de 5 ans.

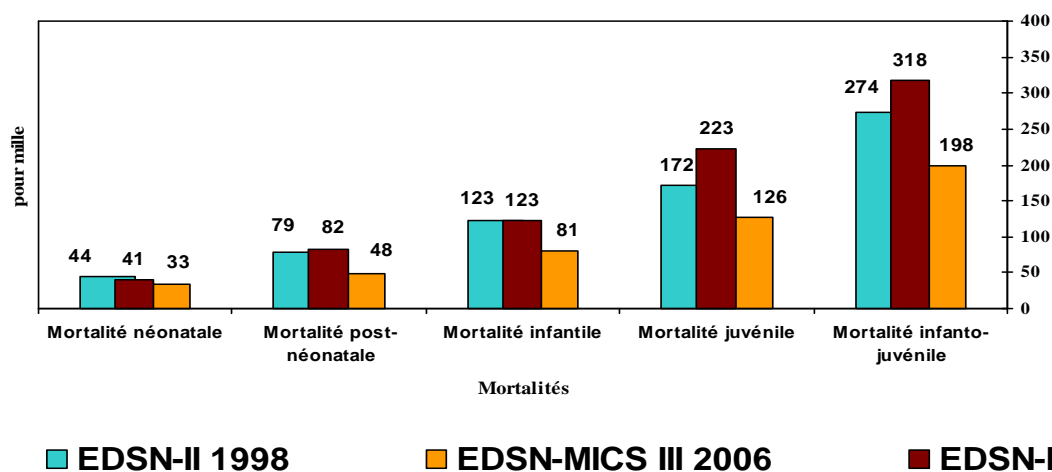
Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, ou taux de mortalité infanto juvénile se définit comme la probabilité, exprimée en tant que taux par 1000 naissances vivantes, qu'un enfant né une année donnée meure avant d'atteindre l'âge de cinq (5) ans compte tenu des taux de mortalité actuels liés à l'âge.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels le Niger est partie prenante se donne pour cible 6 de réduire le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans de 318 ‰ en 1992 à 105‰ en 2015. La présente évaluation se propose d'analyser les avancées et les reculs en matière de réduction de taux de mortalité des enfants de moins cinq (5) ans. Dans la mesure où l'évaluation se réalise pendant la mise en œuvre des OMD, il a été jugé utile de proposer aux pouvoirs publics et à tous les acteurs concernés des recommandations. Ces recommandations visent à améliorer l'efficacité des interventions en matière de réduction de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

a Situation et tendance

En terme d'évolution et tel que cela est indiqué par le graphique n°1, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de 120 ‰ entre 1992 et 2006. Si cette tendance se maintient, la mortalité des enfants de moins de cinq ans devrait être de 120‰ au Niger en 2015. Dans ce cas de figure l'écart par rapport à l'objectif de réduire ce taux à 105‰ est de 15 ‰. A ce rythme d'une diminution moyenne annuelle de 8,57‰, il faut 2 années supplémentaire, soit 2018 pour que le Niger puisse réduire à 105 ‰ le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Graphique n°1 Evolution de la mortalité des enfants au Niger 1992,1998,2006



La répartition, par région, de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, du taux le plus élevé au plus faible se présente comme suit, dans la région de Zinder le taux de mortalité des enfants de moins 5 ans est 269‰, ce taux est de 231 ‰ à Maradi, 215 ‰ à Dosso, 214‰ à Tahoua.

Dans la région de Tillabéri le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est 193 ‰, à Diffa il est de 120 ‰, dans la Communauté Urbaine de Niamey le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est 132 ‰, Agadez il est de 111 pour mille.

Cette revue par région du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans que nous venons réaliser dans le paragraphe précédent montre qu'il existe d'important disparités régionales dans la mesure où les régions de Zinder, Maradi, Dosso et Tahoua qui regroupent près de 80%

de la population du Niger enregistrent des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans plus élevés que la moyenne nationale.

Ces progrès enregistrés vers l'objectif de 105 pour mille de taux de mortalité infantile sont dus à des acquis dans le secteur.

b. Les acquis

Les acquis du Niger en matière de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans sont :

- Les ressources financières dégagées par l'allégement de la dette publique dans le cadre de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE),
- le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP),
- le Programme Elargie de Vaccination (PEV),
- le Programme National de Lutte contre la Bilharziose et les Géo Helminthes (PNLBGH),
- l'initiative Prise En Charge Intégrée Des Maladies de l'Enfant (PCIME),
- des Programmes de Récupération et /ou de Réhabilitation Nutritionnelle Intensifs et Ambulatoires,
- la mise en œuvre de l'approche assurance qualité avec les collaboratifs PHI (Pédiatrique Hospital care improvement) ;
- Les Centres de Récupération Nutritionnelle (CRENI),
- la mise en œuvre de l'approche Protection et Traitement de la Mère et de l'Enfant (PTME) dans le cadre du VIH Sida,
- l'augmentation de la couverture sanitaire par la construction des Centres de santé Intégrés (CSI) et de Cases de santé,
- de la dotation des CSI en Médicament Essentiels Génériques (MEG) et équipements adéquats,
- l'instauration, en 2007, de la gratuité des soins pour les enfants âgés de zéro à cinq ans,
- le recrutement des infirmiers, sages-femmes, médecins, Agents de Santé Communautaire (ASC),
- le renforcement des compétences du personnel à travers le recyclage, les séminaires, les ateliers, les formations de courtes et longues durées,
- la surveillance épidémiologique,
- L'existence de plusieurs partenaires techniques et financiers.

Mais ces acquis ne doivent pas occulter les persistances de certaines contraintes qui constituent des défis majeurs qu'il faut relever en matière de réduction du taux de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans.

c. Les contraintes

Les principales contraintes à lever pour la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de cinq (5) sont :

- La prédominance des maladies infectieuses (paludisme, pneumonies, diarrhées, MCS TNN), le taux encore très élevé de la malnutrition protéino-énergétique (MPE))
- La problématique de la capitalisation par le système de santé publique des stratégies de récupération nutritionnelle développées par certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales qui disposent de suffisamment de ressources
- La répartition inégale des infrastructures et logistiques sanitaires, des interventions en santé, des ressources humaines entre les différentes régions du Niger
- La manipulation des données statistiques sanitaires
- Les faiblesses de la gestion à tous les niveaux de la pyramide sanitaire
- La mauvaise gestion des ressources matérielles et financières allouées au secteur de la santé.

d. Les recommandations

Aussi, pour permettre au Niger et à ses partenaires d'améliorer leurs interventions en matière de réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, il a été jugé utile de recommander aux pouvoirs publics :

- d'appliquer les normes techniques dans la mise en œuvre des interventions sanitaires notamment en ce qui concerne la construction d'infrastructures sanitaires, l'allocation des ressources matérielles, humaines et financière entre les différentes régions du Niger ;
- d'instituer et systématiser l'audit interne et externe de la qualité des statistiques sanitaires ;
- de systématiser des inspections crédibles des structures sanitaires à tous les niveaux ;
- d'instituer des sanctions positives et négatives en fonction des performances et données des audits et inspections ;
- de décentraliser la gestion des ressources humaines opérationnelles et de contractualiser les postes au niveau des régions du Niger.

1.5 OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT N° 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la mort maternelle est « le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite ».

Les morts maternelles se répartissent en deux groupes : i) «**Décès par cause obstétricale directe**: ce sont ceux qui résultent de complications obstétricales (grossesse, travail et suites de couches), d'interventions, d'omissions, d'un traitement incorrect ou d'un enchaînement d'événements résultant de l'un quelconque des facteurs ci-dessus » ; ii) «**Décès par cause obstétricale indirecte** : ce sont ceux qui résultent d'une maladie préexistante ou d'une affection apparue au cours de la grossesse sans qu'elle soit due à des causes obstétricales directes, mais qui a été aggravée par les effets physiologiques de la grossesse.»

«**Le taux de mortalité maternelle** est le rapport entre le nombre des décès maternels (directs et indirects) au numérateur, et le nombre des naissances vivantes correspondantes au dénominateur, exprimé en pour 100 000. »

Au Niger, les indicateurs de santé maternelle à l'instar de la majorité des pays d'Afrique, restent très alarmants. Pour faire face à ce fléau, la volonté politique des différents gouvernements du Niger s'est manifestée à travers plusieurs orientations en fonction de temps et de circonstances. C'est ainsi qu'au plan de la politique nationale de santé, l'évolution est marquée par deux options.

L'engagement du Niger pour l'amélioration de la santé et du bien-être social de ses populations est exprimé à travers plusieurs autres résolutions notamment celle de politique sectorielle de santé qui a été reconduite dans l'ensemble avec une nouvelle déclaration adoptée en mai 2002, ainsi que la définition des orientations stratégiques pour la première décennie du 21^{ème} siècle.

Cible 6 : Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015

Après le sommet du millénaire qui a fixé en 2000 les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), au niveau régional, sous le leadership de l'OMS, la feuille de route pour l'accélération de l'atteinte des OMD liés à la santé de la mère de l'enfant a été développée et adoptée par 46 Ministres de la santé publique de la région africaine de l'OMS. Cette feuille de route recommande notamment une approche globale de prise en charge des problèmes tenant compte des aspects législatifs, politiques et sanitaires avec une implication effective de la communauté et de la société civile. L'objectif est de créer une dynamique de changement et adopter une nouvelle approche. Pour améliorer la santé maternelle, le Niger, en collaboration avec ses partenaires, s'est engagé, en 2006, dans l'exécution de sa feuille de route pour lutter contre la mortalité maternelle. Ainsi, les consultations pré natales et la césarienne ont été rendues gratuites.

Le taux d'accouchements en formation sanitaire, gage d'une maternité à moindre risque, demeure en effet très faible (17,2% en 2006), avec des variations très importantes selon le milieu de résidence et les régions (8% des naissances du milieu rural se font dans les formations sanitaires contre 69,5% en milieu urbain). En outre, le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel formé a baissé de 44% en 1998 à 33% en 2006. La proportion des femmes dont l'accouchement a été assisté par un personnel médical est passée de 15% à 18%. Malgré l'amélioration sensible du taux de consultations prénatales (46% en 2006 contre 40% en 1998), la mortalité maternelle reste élevée et le rythme de sa régression très timide. En effet de 1990 qui est l'année repère à 2006 soit 16 ans, le TMM est passé de 700 pour 100.000 naissances vivantes à 648 pour 100.000 naissances vivantes.

A ce rythme d'une diminution moyenne annuelle de 3,25, il faut au Niger 105 années supplémentaires, soit en 2120, pour atteindre le TMM de 300 ‰.

Pour atteindre les OMD relatifs à la mère, le Niger s'est fixé comme objectif général de réduire le taux de mortalité maternel de 75% d'ici à 2015. Pour atteindre cet objectif général par ailleurs très ambitieux, des objectifs spécifiques, des axes stratégiques et des activités ont été formulés dans le cadre de la feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle.

a L'ANALYSE DES PERFORMANCES

Pour améliorer la santé maternelle, le Niger, en collaboration avec ses partenaires, s'est engagé, en 2006, dans l'exécution de sa feuille de route pour lutter efficacement contre la mortalité maternelle. Depuis cette date beaucoup de choses ont été réalisées notamment les réformes institutionnelles sans lesquelles nous pensons que tout serait difficile. C'est ainsi que dès 2007, une nouvelle direction dénommée « La Direction de la Santé de la Mère et l'Enfant : DSME » est créée par décret N°534/PRN/MSP du 13 Décembre 2007. Elle fait partie des 6 directions nationales rattachées à la Direction Générale de Santé Publique (DGSP) et a comme attributions de mener toutes actions (promotionnelles, préventives et curatives) dans le cadre de l'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant, des jeunes et adolescents. C'est une direction très décentralisée en son sein car elle est composée de 10 divisions et cellules opérationnelles (Div Santé de la reproduction ; Div Santé de l'Enfant ; Div Planification Familiale ; Div Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et des jeunes ; Cellule PTME ; Cellule de coordination du REF ; Cellule IEC ; Cellule Suivi évaluation ; Le Centre National de la Santé de la Reproduction et la Direction du Projet Santé de la Reproduction).

b LES PRINCIPAUX OBSTACLES VERS L'ATTEINTE DE L'OMD 5

Des études ont montré que 70 à 90 % des décès dus aux principales causes de la mortalité maternelle seraient « évitables » **par la mise en œuvre des soins obstétricaux d'urgence (SOU).**

Comme on peut le voir aisément c'est au niveau des ressources humaines et des services d'urgences que le problème existe. Nos services sont sous staffés et le personnel très souvent mal formé. La surcharge de travail et l'insuffisance de salaire créent la démotivation. Les services d'urgences sont souvent surchargés, mal équipés.

Les gynécologues, les médecins CCD (capacitaire en chirurgie de district) et les sages femmes doivent être soutenus par tous les autres personnels de santé et l'existence :

- d'un plateau technique et d'un équipement adéquats,
- des moyens de communication et de transport fonctionnels,
- l'existence d'un système de référence et de contre référence performant,
- d'une gestion efficace des services à travers un mécanisme rapide d'adoption, de signature et financement des plans d'actions des différents services de santé.

Dans les instruments de mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la mortalité maternelle. Il est dommage de constater qu'aucun objectif clair n'a été formulé par rapport au recrutement en quantité et en qualité des cadres qui sont décrits comme indispensables pour atteindre de l'objectif général fixé (réduire de 75% le TMM).

Les stratégies sont restées également muettes sur le nombre de gynécologues indispensables à former d'ici 2015 et comment s'y prendre pour assurer un **redéploiement équitable** des gynécologues, sages femmes et autres cadres de santé à l'intérieur du pays où sévit indiscutablement, plus de décès maternels.

PROBLEMATIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Selon le plan de développement sanitaire 2005-2009 adopté en conseil des Ministres le 18 février 2005, la distribution du personnel de santé est caractérisée par son insuffisance et une répartition très disparate.

De l'insuffisance : Selon les normes de l'OMS, il faut un médecin pour 10.000 habitants. Le Niger a une moyenne nationale d'un médecin pour 50.000 habitants. Il faut une sage femme pour 5000 femmes en âge de procréer. Le Niger a une moyenne nationale d'une sage femme pour 6.100 femmes en âge de procréer. La Tunisie qui constitue de plus en plus une référence pour le Niger en matière de progrès dans tous les domaines sanitaires, doit son salut à l'investissement gigantesque qu'elle a consenti dans les ressources humaines. Pour une population estimée à 9,947 millions en 2004, le taux de couverture médicale est passé de 1 médecin pour 2384 habitants en 1987 à 1 médecin pour 1284 habitants en 2000. La Tunisie compte 9560 médecins en 2004 dont 5675 généralistes et 3885 spécialistes. On compte 653 gynécologues en Tunisie alors que le Niger dispose à la même période (2004) à peine une vingtaine. Le taux de mortalité maternelle en Tunisie est de 69 pour 100.000 en 2004. La relation entre la quantité et qualité du personnel d'une part et la baisse de TMM d'autre part, paraît à nos yeux évidents.

De la disparité dans la répartition: Elle constitue un des véritables problèmes de la mise en œuvre de la plupart des programmes du MSP. Cette disparité concerne tous les niveaux :

- Disparités entre les structures hospitalières ;
- Disparités entre les niveaux administratifs et les structures de soins ;
- Disparités entre les zones urbaines et rurales et selon les régions.

Niamey concentre 33% des effectifs totaux pour 6% de la population. Près de 37% des cadres si on compte les EPA de Niamey (ISP, ENSP, HNN, HNL et Maternité Gazoby) sont à Niamey

Les sept chefs-lieux de région où résident moins de 25% de la population absorbent 65% du total des agents cadres.

De la démotivation : Elle découle essentiellement de l'insuffisance de salaire et de l'injustice dans les décisions d'affectations et des nominations.

Le manque de rapport entre le sacrifice consenti (nombre d'années études) et le traitement salarial, constitue un véritable obstacle pour le départ en spécialisation de certaines catégories des cadres de santé.

c Les recommandations

La réflexion sur la problématique de la gestion de ressources humaines doit contribuer à la recherche de solutions alternatives afin de promouvoir la disponibilité permanente dans toutes les régions, des ressources humaines qualifiées dans les établissements publics et privés de santé et de contribuer à la diminution de la mortalité maternelle.

La réduction de la mortalité maternelle sera forcément fonction de la qualité du personnel, de sa quantité et de sa motivation. Au regard de tout cela nous formulons les recommandations ci-dessous :

- Le MSP doit élaborer une politique de gestion et de développement des ressources humaines en santé et mettre en place des mesures incitatives plus adaptées pour le personnel qualifié vers les zones déficitaires ;
- Le MSP doit fixer des objectifs précis par rapport au gain de ratio souhaité en chiffrant par année le nombre de médecins et de sages femmes à recruter ;

- Le MSP doit inciter les jeunes médecins à se spécialiser en gynécologie obstétrique en définissant un mode de rehaussement indiciaire qui tient compte de nombre d'années d'études ;
- Le MSP doit définir un plan de carrière formel des agents de santé qui donnera les mêmes chances aux agents quelle que soit la zone dans laquelle ils exercent et qui permettra la récompense objective du mérite.
- Le MSP doit trouver un mécanisme efficace lui permettant de réduire le retard dans l'adoption, la signature et le financement des plans d'actions des différents services de santé.

1.6 L’EVALUATION DE L’OMD 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA ET LES AUTRES MALADIES AU NIGER

Cible 7 : Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d’ici 2015

Depuis l’apparition des premiers de SIDA en 1987 à Arlit, le Niger s’est organisé pour apporter une réponse nationale à l’épidémie de l’infection à VIH/SIDA. Ainsi, l’organisation de la lutte contre le VIH/SIDA a connu au Niger les étapes suivantes :

- Mise en place du comité national de lutte contre le sida,
- 1987 – 1989 : Plan à court terme (**PCT**) et le programme national de lutte contre le sida,
- 1990 – 1992 : 1^{er} Plan à moyen terme (**PMT I**),
- 1994 – 1998 : 2^e Plan à Moyen terme (**PMT II**),
- 1999 à 2001 : Des plans annuels ont été mis en œuvre et ont jeté les bases pour l’élaboration d’un Plan à Moyen terme multisectoriel (**PMT III**).

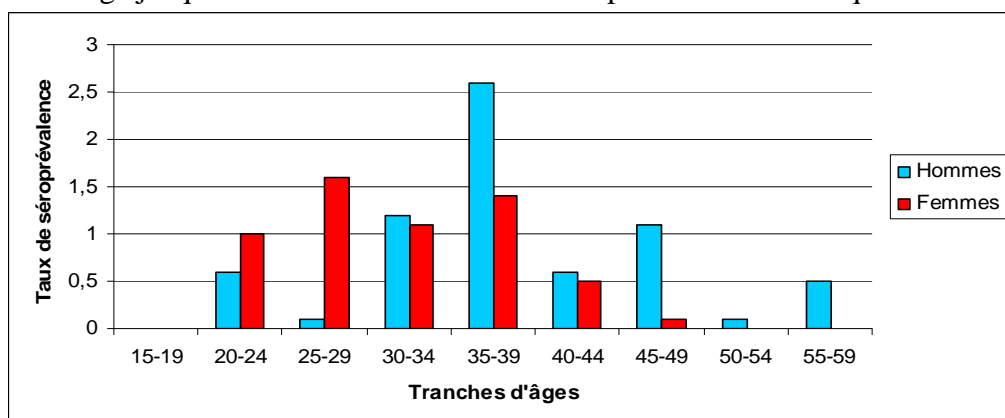
Le Niger a adopté pour la période **2002-2006 un cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA** qui a été mis en œuvre à travers un plan à moyen terme une troisième génération (**PMT III**).

Le **cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA 2008-2012** a adopté en conseil national de lutte contre le sida tenu du 27 au 28 novembre 2007 modifie les grandes options stratégiques du précédent cadre pour permettre l'accès universel au traitement et à la prévention et défini les orientations stratégiques, les rôles et responsabilités des intervenants.

a L’évolution des indicateurs sur le VIH/SIDA au Niger

Depuis la notification du premier cas de VIH/SIDA en mars 1987, l’épidémie au Niger évolue de façon constante, différemment selon certains groupes cibles. L’étude de séroprévalence effectuée en 2002 montre que celle-ci est estimée à 0,87 % [avec un intervalle de confiance de 0,5 à 1,3%] parmi la population âgée de 15 à 49 ans, avec une différence entre les zones rurales (0,64 %) et urbaines (2,08 %).

Les résultats du volet VIH de l’Enquête Nationale de Démographie et de Santé à Indicateurs Multiples réalisée en 2006, montrent une tendance à la stabilisation de l’épidémie avec une séroprévalence de 0,70% et toujours une disparité en milieu rural (0,5 %) et milieu urbain (1,5 %). La proportion des personnes adultes séropositives accuse une tendance générale à la hausse avec l’âge jusqu’à 40 ans avec des fluctuations plus ou moins marquées.



Graphique 4 : Distribution du taux de séroprévalence de l’infection à VIH selon les tranches d’âge et le sexe au Niger en 2006 Source : EDSN-MICSIII-2006

Bien que le taux de prévalence demeure globalement maîtrisé à tous les âges, on note, tout de même quelques différences selon le sexe.

En revanche, à partir de 30 ans, le taux de séropositivité est relativement plus important tant chez les hommes que chez les femmes.

Ainsi, tout comme en 2002, la séroprévalence au niveau du groupe des professionnelles du sexe reste la plus élevée parmi les groupes à risques du pays, l'interaction entre ce groupe et la population générale, notamment par l'intermédiaire des « populations passerelles » (routiers, travailleurs des mines, « hommes en tenue », etc.), joue un rôle déterminant dans la propagation de l'infection à VIH.

Au vu de la séroprévalence (0,7 %) chez les 5.428.735 personnes âgées de 15-49 ans dans le pays le nombre moyen de personnes infectées est estimé à **38.000** parmi lesquelles 10 à 15 % (**3.800 à 5700**) nécessiterait un traitement antirétroviral.

b L'analyse des performances des interventions

Sur la base de la vision définie dans le document de stratégie de développement accélère et de réduction de la pauvreté 2008 – 2012, le Niger ambitionne d'atteindre d'ici 2012 entre autres : un taux de prévalence du VIH SIDA maintenu en dessous de 0,7%.

Au vu des résultats obtenus avec la mise en œuvre du cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA on peut affirmer que la cible 7 de l'OMD 6 est en bonne voie d'être atteinte au Niger cela grâce aux efforts conjugués de l'Etat, des partenaires financiers bilatérale et multilatérale et surtout la contribution des ONG et Association de développement actrices dans la domaine. En effet, à l'instar de la plupart des pays en développement les réalisations en matière de lutte contre le SIDA ont surtout concerné les aspects de prévention, de soins-conseils avec accès aux ARV et de soutien socio-économique aux personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Ces différentes actions ont permis de maintenir le taux de prévalence du Sida à 0,7%.

Toutefois, il faut savoir que le Niger présente un tableau épidémique d'infection au VIH/SIDA de type concentré, caractérisé par un taux moyen de prévalence relativement faible avec des taux élevés au niveau de certains groupes spécifiques (professionnelles de sexe, migrants, forces de défense et de sécurité) et donc un risque de propagation rapide en l'absence d'actions efficaces soutenues.

De même par rapport au contexte international, la lutte contre le VIH/SIDA au Niger présente des faiblesses qui risqueraient de mettre en cause les acquis. Il y a néanmoins des circonstances favorables pour l'atteinte des objectifs du millénaire.

c Les faiblesses constatées

- ,
- Des insuffisances constatées dans le fonctionnement des organes : le conseil National de Lutte contre le Sida, l'organe suprême de décision, ne s'est pas réuni depuis Novembre 2007 alors qu'il devrait se réunir deux fois par an.
- Une insuffisance d'intégration des activités de lutte contre le SIDA dans les paquets minimums d'activités des formations sanitaires,
- La non prise en compte du VIH/SIDA dans le processus de planification sectorielle autre que la santé,
- Le contexte de crise économique mondial constitue une grave menace pour le financement de la lutte car cette dernière est largement tributaire du financement extérieur
- Une baisse drastique des activités de Communication de proximité, pouvant remettre en cause la fragile stabilisation de la propagation du VIH/SIDA observée jusque là.

- . D'importants défis et contraintes existe concernant l'effectivité de l'accès universel :, la faible couverture sanitaire du pays, la non intégration de VIH/SIDA dans le paquet minimum de services offerts par les centre de santé, la situation géographique du pays, sa taille, la concentration des populations Une faible participation du secteur privé à la lutte,
- L'absence de la société civile et du secteur privé dans l'organe de coordination national de la lutte pour que la lutte soit multisectorielle et décentralisée.
- La rareté de ressources particulièrement pour le financement des initiatives des organisations de la société civile dans le domaine de la prévention

d Les forces et atouts

- L'engagement des plus haut responsables du pays : Le Chef de l'Etat préside le conseil National de lutte contre le SIDA ;
- Le Niger est signataire des principaux engagements internationaux et sous régionaux en matière de lutte contre le VIH/SIDA : ODM, UNGASS, ABUJA ;
- Le respect des engagements internationaux notamment en ce ui concerne la production de rapport périodique UNGAS
- Le document des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté est défini ;
- La gratuité du dépistage et des ARV
- Le cadre stratégique 2008-2012 de lutte contre les IST/VIH/SIDA adopté ;
- L'engagement et le dynamisme de la société civile ;
- Le développement de la prise en charge communautaire par les OSC
- La budgétisation du cadre stratégique à travers le Plan National Multisectoriel
- Très faible intégration des activités de lutte contre le SIDA dans le paquet minimum d'activités de santé ;
- Intérêt suscité de la lutte contre les IST dans secteur sanitaire ;
- Le système de santé renforcé dans la mise en œuvre des activités de lutte contre le SIDA à travers le financement du fonds mondial Round 7;
- Connaissance accrue des IST/VIH/ SIDA et le changement de comportements amorcé chez une poignée non négligeable de la population ;
- Activités de lutte contre le SIDA, essentiellement, focalisées sur les groupes cibles à risque (miniers, militaires, PS, jeunes, exodants et les femmes en CPN dans les sites sentinelles qui ont peu ou pas du tout fonctionné);
- La mobilisation des ressources financières entrant dans le cadre de la lutte contre le SIDA, s'est avérée, en deçà des espérances (moins de 20%) ;
- La promotion à grande échelle, des préservatifs de marque nigérienne (VISA/Foula) à travers le Projet de Marketing Social des Préservatifs et de Prévention du SIDA (PM/PS) qui est piloté présentement par l'ONG ANIMAS Sutura. Selon les données disponibles, des millions de préservatifs VISA/Foula ont été distribués entre 2002 et 2007, à travers le pays qui est désormais doté d'un maillon de circuits de distribution allant jusqu'au niveau communautaire ;
- En matière de renforcement des capacités, figurent, la création et l'équipement du Laboratoire National de Référence sur les IST/VIHSIDA ; la remise en état et/ou la dotation en chaîne Elisa, pour le test de dépistage VIH/SIDA dans plusieurs Hôpitaux du pays et la formation continue du personnel sur divers modules didactiques, indispensables à la mise en œuvre des actions de lutte contre le SIDA/IST ;
- La multisectorialité de la lutte contre le SIDA est largement amorcée, et s'est traduite par l'élaboration et l'exécution, dans plusieurs Ministères, des Plans sectoriels de lutte contre le SIDA/IST (Ministère du Développement Social, du Transport, de la Défense Nationale, de l'éducation, pour ne citer que ceux-là). Plus d'une dizaine de Plans sectoriels ont été opérationnalisés.
- La composante PTME a été introduite dans les centres pilotes et récemment mise à l'échelle à travers 129 sites (DS, maternité, CSI et des hôpitaux du pays). Des milliers des

femmes en CPN ont eu accès à la prestation de services PTME, dans les Formations Sanitaires du pays.

- Le dépistage du VIH a, dans une certaine mesure, été promu avec l'émergence des centres spécifiques de dépistage du secteur public et privé, où des milliers de clients des CDVC se font dépister. Toujours en la matière, le dépistage systématique des patients atteints de tuberculose a été adopté à partir de 2007. Le volet sécurité transfusionnelle a aussi opté pour le test VIH pour toutes les poches de sang prélevées ;
- Le partenariat contractualisation a, davantage, gagné du terrain au vu de la taille des activités de lutte contre le SIDA confiées aux ONG/Associations, (IEC, prise en charge, soutien socio-économique aux malades, dépistage volontaire et PTME). Plusieurs ONG/Associations ont eu à exécuter des initiatives de lutte contre le SIDA entre 2000 à 2007 ;
- La visibilité des actions de lutte contre le SIDA/IST a été, quelque peu rehaussée, en témoigne, l'éventail des Etudes et autres enquêtes réalisées au cours du processus ;
- Treize centres prescripteurs fonctionnels dont 6 à Niamey

e **Les recommandations**

- Renforcer le développement institutionnel, organisationnel et opérationnel des secteurs publics, privés et civils qui participe à la lutte ;
- Mobiliser des ressources additionnelles notamment dans le budget de l'Etat ;
- Renforcer la capacité d'instaurer une véritable culture de production et de l'utilisation des informations stratégiques par l'adoption d'un cadre commun de suivi évaluation avec des supports harmonisés.

Respecter la tenue régulière des sessions du CNLS, instance suprême de la lutte contre le SIDA au Niger

- accélérer le processus de décentralisation de la prise en charge des PVVIH afin de permettre à tous les nigériens ayant besoin d'une prise en charge, d'y avoir accès.
- Développer le partenariat, la synergie entre tous les acteurs pour une meilleure efficacité de la réponse.
- Créer les conditions pour le respect, la valorisation de la personne quelle que soit son statut sérologique
- développer la prise en charge communautaire partout où de besoin
- Assurer la disponibilité des services de prévention sur toute l'étendue du territoire
- Prendre en compte le VIH/SIDA dans les programmations budgétaires afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur

f **La lutte contre le Paludisme et les autres maladies**

Cible 8 : Maîtriser le paludisme et inverser la tendance

L'évolution des indicateurs par rapport à la lutte contre le Paludisme et infections respiratoires aiguës et maladies diarrhéiques

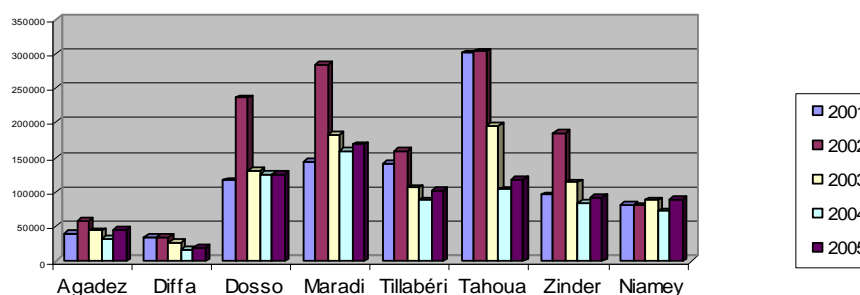
Les interventions menées dans le cadre de la politique nationale de lutte antipaludique visent à combattre les effets socio-économiques du paludisme de telle sorte que la maladie ne constitue plus un véritable problème de santé publique au Niger.

Trois faciès épidémiologiques caractérisent le pays : i) une zone de paludisme stable à l'extrême sud, ii) une zone intermédiaire avec une transmission saisonnière courte, iii) une zone de paludisme instable épidémique, située au nord du pays où la transmission est faible.

Le paludisme est l'une des premières causes de morbidité au Niger. On notifie en moyenne 770 000 cas **dans** les formations sanitaires.

Le taux de létalité varie de 18% en 2000 à 6% en 2005. Ce taux ne reflète pas la réalité car d'une part, il y a une sous notification des cas par les formations sanitaires et d'autre part la majorité des décès non recensés surviennent au sein des communautés.

Graphique n° 5 Répartition des cas de paludisme par région et par An



Toute la population nigérienne est exposée au paludisme. Il y a une grande variabilité dans la répartition annuelle des cas de paludisme d'une région à l'autre du pays.

A partir de 2002, début de la mise en œuvre du plan stratégique 2001- 2005, on note une diminution significative du nombre des cas jusqu'en 2004 avec une légère augmentation en 2005.

L'amélioration constatée après la mise en œuvre du premier plan stratégique est tributaire des efforts entrepris dans la prévention (distribution gratuite de moustiquaires imprégnées longue durée, campagne massive et ré imprégnation des moustiquaires, assainissement du milieu, sensibilisation, renforcement des capacités, partenariat). En 2005, le Niger a connu une crise alimentaire qui a contribué à une dégradation de la situation sanitaire des population surtout les enfants avec pour corollaire une augmentation du nombre des cas de paludisme.

Cette situation peut aussi s'expliquer par une amélioration de la notification des cas mais aussi par une augmentation de la population. Par ailleurs, de manière générale, les interventions développées de 2001 à 2005 ont permis d'améliorer significativement les niveaux des 3 indicateurs de résultats que s'était fixé le PNLP (Voir le tableau ci-dessous).

Tableau n° 6 Evolution des indicateurs liés à la santé des enfants de moins de 5ans

Indicateurs	Données de base en 2000	Niveau atteint en fin 2005*
% d'enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme simple correctement pris en charge dans les 24 heures suivant le début des symptômes	12%	60%***
% d'enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme simple correctement pris en charge dans les formations sanitaires (CSI)	11%	48 %
% d'enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme graves correctement pris en charge dans les hôpitaux de Districts	33%	61%
% de ménages disposant d'au moins une moustiquaire (imprégnée ou non)	75%	89%
% de ménages disposant d'au moins une moustiquaire imprégnée d'insecticide	9%	90 %
% d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	5%	68 %
% d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées ou non	67%	68 %
% de femmes enceintes dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	1%	71 %
% de femmes enceintes suivant une chimioprophylaxie à base de chloroquine	74%	91%
% de femmes enceintes suivant un traitement présomptif intermittent (TPI)	0%	1 %

➤ **L'analyse de la performance en matière de lutte contre le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques.**

La cible 8 prévoyait de maîtriser le paludisme et d'autres maladies et inverser la tendance d'ici 2015. L'analyse de l'évolution des indicateurs nous permet d'avancer que cet objectif pourrait être atteint si les efforts engagés sont maintenus et si certaines difficultés constatées sont prises en compte dans les actions futures. On remarque une évolution des différents indicateurs de performance du plan stratégique de lutte contre le paludisme. Pour les autres maladies l'absence de dispositif de suivi spécifique n'a pas permis de mesurer les performances.

➤ **L'analyse des contraintes**

Il ressort de l'analyse de situation actuelle que la mise en œuvre de la lutte antipaludique au Niger rencontre encore plusieurs contraintes au niveau des différentes stratégies de lutte. Ainsi, pour la prise en charge des cas de paludisme, on note entre autres : i) la non vulgarisation de la nouvelle politique de traitement aux CTA et le TPI chez la femme enceinte : ceci est étroitement lié au retard des commandes des CTAs en comprimé et de la Sulfadocine-Pyriméthamine en comprimé ; ii) l'insuffisance dans la formation du personnel des formations sanitaires sur les nouvelles directives thérapeutiques et préventives ; iii) l'insuffisance de moyens pour améliorer la qualité de la prise en charge du paludisme simple et grave (Matériels de diagnostic clinique, examens complémentaires, Solutés glucoses 10%, etc.) ;

Pour la prévention du paludisme pendant la grossesse, les principales contraintes sont : i) la faible utilisation de la CPN par les communautés (Persistance des considérations sociales, couverture santé maternelle insuffisante); ii) la faible vulgarisation des prestations préventives du paludisme pendant la grossesse (Kits préventifs, bilan prénatal, MII) ; iii) la progression rapide de la résistance aux antipaludiques destinés au TPI.

Pour la lutte anti vectorielle, les principales difficultés sont, entre autres : i) la couverture insuffisante en moustiquaires imprégnées (MILD, autres) ; ii) la faible taux d'imprégnation et de ré imprégnation des moustiquaires ; iii) la faiblesse de la qualité d'imprégnation des moustiquaires ; iv) l'insuffisance dans l'application de techniques efficaces de lutte contre les vecteurs (pulvérisation intra domiciliaire, traitement des gîtes larvaires).

D'autres contraintes existent concernant la surveillance épidémiologique du paludisme, la communication et la mobilisation social et le renforcement des capacités du PNLN.

➡ **Les opportunités pour le renforcement de la lutte antipaludique**

Parmi les opportunités en faveur d'un renforcement effectif des interventions de lutte antipaludique en 2006-2010, on peut noter ceux qui suivent :

- Engagement des autorités politiques au plus haut niveau avec la première épouse du Président de la République comme Marraine du PNLN ;
- Existence d'une ligne budgétaire pour le PNLN et détaxe sur les produits et matériels destinés à la lutte contre le paludisme ;
- Ressources financières déjà mobilisées ou annoncées au niveau de différents partenaires, en particulier le FMSTP (fonds disponibles), OMS, UNICEF, Booter programme de la Banque Mondiale, Coopération Koweïtienne, Coopération Française, ;
- Existence d'un Plan de Développement Sanitaire 2005-2009 avec prise en compte des interventions de lutte contre le paludisme ;
- Extension de la couverture sanitaire du pays en cours avec la construction de Cases de santé (CS) et la transformation des CS en CSI dans le cadre Programme spécial du Président de la République ;
- Elaboration d'un plan de suivi et évaluation au niveau du PNLN et du MSP/LCE
- Extension de la couverture en laboratoires grâce à la construction en instance de réception (Projet FAD) ;
- Engagement politique pour le gratuite de la CPN et des soins affiliés ;
- Perspective d'intégration du système de Surveillance épidémiologique à base communautaire dans le SNIS et création d'un cadre de collaboration avec toutes le parties impliquées dans la gestion de l'information sanitaire ;
- Perspective de production locale d'antipaludiques et de Moustiquaires ;
- Perspective de renforcement de la pharmacopée traditionnelle ;
- Existe d'un cadre de collaboration pour la lutte contre le paludisme : CORE Group, Réseau d'ONG et de Journalistes ;

➡ **Les recommandations :**

- Renforcer les compétences du personnel des formations sanitaires et communautaires sur la prise en charge des cas y compris le diagnostic biologique,
- Acquérir des moyens matériels et logistiques suffisants (CTAS, SP, MILD, véhicules, fournitures diverses spécifiques pour les laboratoires, la lutte anti vectorielle),
- Redynamiser le système de surveillance épidémiologique du paludisme
- Elaborer et reproduire en quantités suffisantes des outils didactiques et de communication,
- Améliorer la gestion de l'information sanitaire et mettre en place un système de suivi & évaluation de proximité,
- Améliorer le cadre de collaboration avec les partenaires y compris la société civile et les autres secteurs ministériels.

7 OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT N°7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Pour atteindre les OMD au Niger, le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration de documents de politiques de développement durable ainsi que de nombreuses politiques sectorielles.

Malgré l'existence d'un cadre politique environnemental de plus en plus étoffé, on constate une faible mise en œuvre des politiques et stratégie visant la réalisation des objectifs de développement dans le secteur de l'environnement et du développement durable du fait de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières. De même, la faiblesse des mécanismes de mobilisation des ressources financières ne permet pas de créer les conditions favorables à une meilleure application des dispositions juridiques idoines et une pérennité des actions pour une gestion durable de l'environnement. La mise en œuvre a permis de disposer des données critiques sur le processus de l'atteinte de l'OMD 7 au Niger.

a. Situation et tendances au niveau de l'OMD7

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Par rapport à la cible «Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales », il s'agit de faire passer le pourcentage des terres protégées pour prévoir la biodiversité de 6,6 % à 8% et 10% respectivement en 2012 et 2015. La tendance à ce niveau est au statu quo, même si selon le rapport sur le progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement fait ressortir le pourcentage des terres protégées aurait progressé entre 2000 et 2005 de 3,3 points.

Cible 10 : Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015

S'agissant de la cible « Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015 » des progrès significatifs ont été enregistrés surtout en ce qui concerne l'eau. Ce qui se traduit pour le Niger par :

- le rehaussement du taux de couverture des besoins en eau potable du milieu rural de 59% (2004) à 65% en 2009 et 80% en 2015.
- le rehaussement du taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base du milieu rural de 5 % (2004) à 50 % en 2015.

La Stratégie de Développement Rural (SDR) qui est l'unique cadre de référence en matière de politique économique et sociale dans le secteur rural, intègre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'eau potable et assainissement sur l'ensemble du territoire rural, à travers le Programme 8 « Eau potable et Assainissement ».

Le gouvernement a adopté le 05 octobre 2006 le Plan d'Action de la SDR et le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur rural 2007-2009.

Tableau n°7 Tableau de Bord pour le suivi du Programme 8 Eau Potable Assainissement

Plan d'Action :	Cibles	2006	2007	2008	2009	2010-2015
Objectifs spécifiques 1 : Rehaussement du taux de couverture des besoins en eau potable	22636 PEM créés	340	2477	2477	2477	14865
	1000 Mini AEP créés	81	102	102	102	613
	7000 PEM réhabilités	248	750	750	750	4502
	525 Mini AEP réhabilités	33	55	55	55	327
Objectifs spécifique 2 : Rehaussement du taux d'accès aux infrastructures d'assainissement	37413 infrastructures d'assainissement/an	-	37413	37413	37413	224478

Source : CDMT 2007-2009

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement est une priorité du Gouvernement et de la Communauté internationale. Ainsi, des efforts importants doivent être consacrés pour :

- la poursuite des négociations avec les Partenaires Techniques et Financiers du secteur.
- Dors et déjà, l'Etat a consenti une augmentation sensible des fonds alloués; en effet le montant passe de 150 millions en 2006 à 4,750 milliards en 2007.
- enfin, un renforcement des capacités des différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du programme : services techniques, communes, bénéficiaires, secteur privé.

b. Les forces du processus de mise en œuvre des cibles 9 et 10

En termes d'atouts/forces on peut citer :

- Un cadre de politique environnementale cohérent reposant d'une part sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui en précise les orientations pour le secteur rural ; d'autre part, sur un dispositif juridique largement rénové (code rural, loi cadre sur l'environnement, code de l'eau ; nouvelles lois sur les régimes de gestion des forêts, de la faune, de la pêche..).
- Un cadre institutionnel globalement favorable à la synergie et à la coordination intersectorielle, ainsi qu'à l'implication de la société civile et des communautés locales, depuis la conception jusqu'à la réalisation des actions d'environnement et de développement (structures de la décentralisation ; structure de pilotage et de mise en œuvre de la SDR etc.
- L'existence d'un environnement légal favorable (liberté d'association et de presse, rôle des ONG) ;
- La participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques officielles relativement à l'OMD7 ;
- La prise en compte d'idées et propositions de la société civile, à l'élaboration des politiques sectorielles liées à la SRP (développement rural, assainissement, pauvreté urbaine, environnement et forêt, etc.).

b. Les faiblesses vers l'atteinte des cibles 9 et 10

On note entre autres :

- Qu'il y a encore beaucoup de résistances à intégrer la société civile comme un acteur qui croise la sphère du public et celle du privé. Les dichotomies historiques entre le public et le privé se maintiennent même si par les spécificités et les antécédents de beaucoup d'acteurs de la société civile, leur rôle en tant qu'acteurs du développement est de plus en plus reconnu ;

- Les dichotomies entre acteurs se renforcent, puisqu'il n'y a pas toujours d'unanimité sur le fait que les efforts de développement locaux ne peuvent pas être marginaux par rapport aux prises de décisions nationales ;
- Les différentes formes de participations partagées (Comités techniques, Commissions, ou Conseils/Comités Économiques et Sociaux) sont peut-être limitées par des facteurs liés à :
i) la forme de leur conception, ii) la définition de leur composition, iii) l'instrumentalisation de la participation ;
- la faiblesse de la représentativité de la société civile (spécificité/légitimité) ;
- Les facteurs liés aux faiblesses qui touchent aussi le Suivi et l'Évaluation).

c. Les recommandations

- Implication de tous les acteurs dans la conception, la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies en rapport avec l'OMD7 ;
- Formation dans les SRP, les OMD d'une manière générale et plus spécifiquement dans l'OMD7 pour leur internalisation par les tous les acteurs ;
- Mobilisation des ressources financières internes et externes ;
- Amélioration de l'accès à l'eau des populations économiquement et ou géographiquement défavorisé ;
- Priorisation des secteurs de l'assainissement et de l'habitat dans les plans d'investissement ;
- Accroissement de la concertation entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'OMD7

Cible 11 : Faciliter l'accès à des logements décentes et sûrs

Selon l'ONU, il faut entendre par taudis ou bidonville toute entité humaine ou groupe de personne vivant sous le même toit, ne bénéficiant pas de l'une des conditions à savoir l'accès à l'eau potable, l'accès à l'assainissement, la sécurité de l'occupation, un logement durable et une surface habitable suffisante.

a. Situation et tendance des interventions en matière de réduction de nombre de nigériens vivant dans des taudis

Selon les données fournies par le recensement général de la population et de l'habitat 2001, 27,5% des Nigériens vivent dans des taudis. Ces population issues de l'exode rural, vivent dans certains îlots et dans des entités humaines dénommés <<Golf, Irak, Bagdad, Koweït>>, situés à la périphérie de la Communauté Urbaine de Niamey, au niveau de la ceinture verte qui est aujourd'hui dans un état de dégradation très avancée. La Communauté Urbaine de Niamey (CUN) n'est pas le seul centre urbain en proie à ce phénomène de taudis au Niger, c'est ainsi que les autres chefs lieux des régions du Niger connaissent ce problème avec de entités humaines dénommés <<kara kara >> (habitat en matériaux précaire en langue haoussa) <<toudou >> à Agadez, etc.

Selon toute vraisemblance, la crise qui secoue le monde rural va pousser année après années les ruraux vers les centres villes à la recherche de lendemains meilleurs. Cette tendance à la ruralisation et taudification des villes au Niger n'est pas pour s'inverser au regard du caractère inéquitable de l'aménagement de l'espace, où les ressources publiques sont allouées quasi exclusivement aux centres urbains, la capitale Niamey se taillant la part du lion.

b Les contraintes en matière de réduction de nombre des habitants de taudis au Niger

D'innombrables contraintes jonchent les interventions en matière de réduction du nombre de Nigériens vivant dans des taudis. On peut citer en autre :

- l'absence d'une politique publique de logements sociaux ;
- le coût élevé des matériaux de construction ;

La situation préoccupante de l'assainissement en milieu rural qui se caractérise par le fait Selon les données fournies par le rapport national sur le progrès vers les objectifs du millénaire pour le développement élaboré de 2003 :

- que seul 10,9% de ménages disposent de latrines, 1,5% disposent de latrine avec chasse eau et qu'en définitive c'est près de 84,4% de ménages qui évacue leur excréta à l'air libre ce qui contribue à l'aggravation de l'état sanitaire des populations ;
- la faiblesse, voire l'inexistence d'un système d'évacuation des eaux de pluie entraînant des inondations, qui en 2000 ont détruit près de 18 133 logements ;
- la crise économique du monde rurale qui entraîne un exode rural vers les principaux centres urbains et les pays de la sous régions.

c. Recommandations

Améliorer l'implication de tous les acteurs dans la conception, la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de réduction de nombre de Nigériens vivant dans des taudis ;

- Former et informer les acteurs concernés par les questions relatives à la réduction du nombre d'habitants vivant dans les taudis ;
- améliorer l'allocation des ressources dans le domaine de l'amélioration de l'habitat ;
- Améliorer la concertation entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des interventions en matière d'habitat.

1.8 OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT N° 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

a L'analyse de la situation de l'aide publique au développement 2008

L'endettement excessif des pays en développement contracté dans les années 70 et 80 est, en réalité, d'origine interne. Ainsi, après plus d'une décennie de graves difficultés économiques, les déséquilibres macro-économiques, notamment au niveau des finances publiques se sont davantage dégradés.

Face à ce contexte économique et financier préoccupant, le Niger a régulièrement sollicité et obtenu le soutien de la Communauté Financière Internationale. Celui-ci s'est manifesté sous forme de programmes économiques et financiers appuyés par les Institutions de Breton Wood (cinq accords de confirmation, une FASR) ainsi que par d'autres partenaires.

Cible 12 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Le Niger a aussi intégré le nouveau cadre de partenariat qui lie la communauté internationale aux pays en développement à savoir la marche vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Dans le cadre de la mise en œuvre du 8^{ème} OMD relatif à un partenariat mondial pour le développement, le Niger s'est proposé d'investir 20% de l'Aide Publique au développement dans les services sociaux et les infrastructures d'ici 2015 et de mobiliser 180 milliards au titre de l'allègement de la dette.

Le budget d'investissement de l'Etat est le principal instrument de mise en œuvre de la politique économique, financière et sociale du gouvernement dont l'exécution efficace et efficiente permet d'atteindre les objectifs de développement notamment ceux contenus dans la SRP, à travers des projets et programmes de développement dont le montant a été de 259,112 milliards de Francs CFA en 2008.

Au 31 décembre 2008, les financements extérieurs dont PPTE, représentent 63,08% des dépenses totales estimées à 205,625 milliards de Francs CFA.

En 2007 – 2008, la répartition du financement extérieur est la suivante : 9,61% des ressources mobilisées de l'extérieur soit 12,47 milliards de Francs CFA sont du fonds PPTE. Quant aux emprunts dont le montant est de 24,841 milliards de Francs CFA, ils représentent 19,15% du financement extérieur. Les aides non remboursables s'élèvent à 92,39 milliards soit 71,24% des financements extérieurs.

Tableau n° 8 : Exécution Financière des BIE 2007 et 2008 en millions de FCFA par type de financement

Périodes	2007			2008		
	Prévisions	Réalisation	Taux de consommation : %	Prévisions	Réalisation	Taux de consommation : %
- PPTE	20221,52	14896,44	73,67	14466,9	12466,9	86,18
- Emprunts	48297,35	20063,941	41,54	46378,95	24840,79	53,56
- ANR	109896,62	97569,203	88,78	107156,15	92392,31	86,22
Total	178415,49	132529,584	74,28	168001,99	129700,01	77,20

Source : DGF/CCD/MEF : (situation provisoire - données du 02 Mars 2009)

Toutes ces ressources mobilisées sont investies dans les secteurs sociaux à hauteur de 72445,21 millions et les infrastructures à hauteur de 28021,07 millions répartis comme suit : i) la santé et l'éducation ont à elles seules 75% des ressources PPTE, 19,19% des emprunts, 66,24% des aides non remboursables, ii) les infrastructures bénéficient de 7,45% des ressources mobilisées au titre de l'emprunt, 92,54% des ressources issues des aides non remboursables, tandis que les fonds PPTE n'y participent point.

Tableau n°9 : Exécution Financière de BIE 2008 par secteur et par type de financement en millions de FCFA

Secteurs	PPTE		Emprunts		ANR	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Sociaux	10 554,53	100,00	13 904,53	100,00	47 986,15	100,00
- Education et Formation	3 622,07	34,32	2 412,73	17,35	8 889,39	18,52
- Sante	4 489,88	42,54	6 400,22	46,03	18 629,00	38,82
- Hydraulique	1 022,09	9,68	5 091,59	36,62	10 655,83	22,21
- Promotion Humaine	1 420,49	13,46	-	-	9 811,94	20,45
Infrastructures	0	0	2113,023	100	25908,046	100
- Routes et Ponts	0		2113,023	100	25908,046	100
- Postes et Telecom	0		0		0	

Source : DGF/CCD/MEF : (situation provisoire - données du 02 Mars 2009)

b La viabilité de la dette extérieure

Au 31 décembre 1999, les indicateurs de la soutenabilité de la dette du Niger se situent en dessus des normes internationales admises, en dépit des multiples efforts de la communauté internationale, à travers des opérations de rachat, des annulations, des rééchelonnements et des remises. Mais la mise en œuvre des Initiatives (IPPTE, depuis 2000 et l'IADM en 2005) a permis une réduction drastique du stock de la dette, rendant ainsi la dette soutenable sur toute la période de projection.

D'autre part, de 2003 à 2008, le Niger en tant qu'Etat membre de l'UMOA, a respecté son engagement de veiller à ce que son taux d'endettement reste en dessous du seuil de 70%. Le ratio du service de la dette, par rapport aux recettes budgétaires a globalement évolué de 2000 à 2008 du fait notamment de l'évolution à la hausse des recettes budgétaires.

c Les constats et recommandations

A travers la mise en œuvre de l'IADM, l'objectif 11 de rendre soutenable la dette est atteint car tous les ratios de viabilité de la dette sont en dessous de la norme. Pour maintenir cette soutenabilité de la dette, les Institutions de Bretton Woods ont recommandé au Niger, pour financer son déficit budgétaire, de faire recourt aux dons et aux prêts hautement concessionnels d'au moins 35%. Ce qui semble peu probable dans le contexte actuel de crise internationale généralisée et que presque tous les créanciers du Niger font déjà partie de l'Initiative PPTE.

L'initiative PPTE n'est en réalité pas une option salubre pour des pays à faibles revenus comme le Niger, mais plutôt une façon de leur refuser d'accéder à certaines ressources externes pour financer les projets et les programmes de développement.

1.9. Evaluation des organes chargés de l'élaboration, de la révision, de la mise en œuvre et du suivi évaluation de la SDRP

1.9.1. Présentation des organes d'élaboration, de révision, de mise en œuvre et de suivi évaluation de la SDRP.

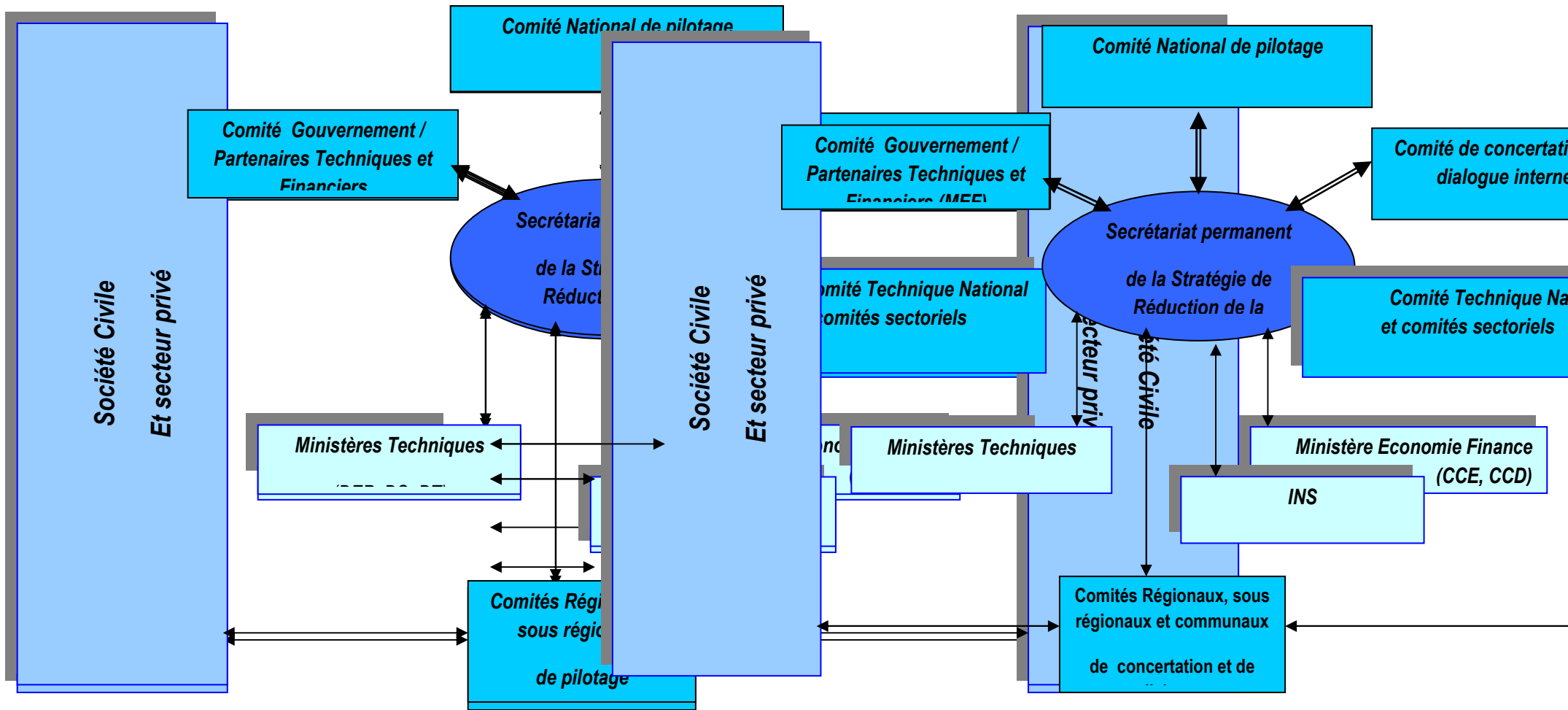
Les organes chargés de l'élaboration, de la révision, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SDRP sont créés au niveau national (au niveau du cabinet du Premier Ministre, des Ministères), aux niveaux régional, départemental et communal.

Mis en place par le décret n°2005-255 du 04 octobre 2005, ces organes de la SDRP, sont constitués, au niveau national, par :

- ▶ Le Comité National de pilotage, présidé par le Premier Ministre ;
- ▶ Le Secrétariat Permanent de la SDRP ;
- ▶ le Comité technique, présidé par le secrétaire permanent de la SDRP et qui est la cheville ouvrière du dispositif ;
- ▶ Le Comité National Gouvernement - Partenaires Techniques et Financiers (PTF), présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- ▶ et le Comité de Dialogue Interne qui est présidé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire et du développement Communautaire (MAT/DC) ;
- ▶ des comités sectoriels présidés par les secrétaires généraux des départements ministériels et les structures sectorielles qui sont mises en place au sein des départements ministériels ;

Au niveau des régions et des départements il est mis en place des comités régionaux de pilotage de la SDRP présidés par les Gouverneurs des régions ; des comités départementaux de pilotage de la SDRP et dans le cadre de la révision du décret 2005-255 des comités communaux de la SDRP.

Graphique 6 : Les organes de la SDRP



Source SDRP avec des modifications de l'auteur

1.9.3. Le résultat de l'analyse des organes de la SDRP

Il ressort de l'étude et du tableau n°1 ci-après que beaucoup d'organes de la SDRP n'ont pu jouer leur rôle. Cette situation tient à la faiblesse du cadre réglementaire qui met en place ces organes², à la faiblesse des pouvoirs publics³, à la faiblesse des organisations de la société civile et du secteur privé, à la non prise en compte du critère profil/poste lors des nominations aux postes de responsabilités publiques et aux problèmes de coordination des interventions des acteurs de développement (pouvoirs publics, OSC, PTF) et à l'instabilité institutionnelle des ministères.

Tableau n°10 : fonctionnalité et performance des organes de la SDRP

Organes	Résultat de l'évaluation	Commentaires
Comité National de Pilotage de la SDRP	Ne joue pas suffisamment son rôle.	Irrégularité des réunions du comité national
SP/SDRP	Joue son rôle	insuffisances des moyens alloués à son fonctionnement.
Comité technique interministériel	Pas évalué	Pas de commentaire
Comité état/PTF	Ne joue pas son rôle	problèmes de coordination des interventions des PTF ; agendas très chargés de certains présidents
Comité national de dialogue interne	Ne joue pas son rôle	Installé en 2006 agendas très chargé de certains présidents
Comités ministériels	Ne joue pas son rôle	Problème de coordination des interventions des ministères, faible circulation de l'information dans les ministères, faiblesse au niveau des ressources (humaines matérielles et techniques)
Comités régionaux de dialogue interne	Ne joue pas suffisamment leur rôle	Pas assez fonctionnels et pu coordonner l'élaboration des documents régionaux. Ce sont plutôt les cadres thématiques régionaux qui assurent la concertation des intervenants du même secteur.
Comités départementaux de dialogue interne	Ne joue pas son rôle	Ne sont pas fonctionnels
Comités communaux de dialogue interne	Ne sont pas pris en compte	SDRP adoptée en 2002 et SDRP en 2007 et les communes installées en 2004

Après ces résultats portant sur l'analyse globale des organes et qui a révélé que ces derniers ne jouent pas leur rôle, il s'agit à présent de procéder à une analyse organe par organe.

2.3 L'analyse des points faibles par organe de la SDRP

❖ Faible performance du Comité national de pilotage de la SDRP

La présente étude révèle que le Comité national de pilotage de la SDRP se caractérise par une certaine inertie comme soulignée par le tableau n°11. Cette situation d'inertie du comité

² En effet, c'est seulement en 2005 que le décret qui met en place le cadre a été pris. D'autre part, ce décret n'indique pas la périodicité des réunions du comité de pilotage de la SRP qui est son plus haut organe.

³ Qui sont tenus de limiter les dépenses liées aux salaires et autre charges et qui sont surveiller par le FMI et des institutions sous régionales comme l'UEMOA

national de pilotage de la SDRP est due d'une part, au fait que, le décret 2005-255/PM du 04 octobre 2005, qui met en place les organes de la SDRP est intervenu seulement, trois années après l'adoption en 2002 de la SDRP par le gouvernement. D'autre part, ce décret ne précise pas les périodes des sessions de cet organe.

Par ailleurs cette inertie ne dévoile telle pas une faible adhésion au cadre et au processus de la stratégie de réduction de la pauvreté⁴.

Il est donc difficile, pour le Comité de pilotage d'assumer ses missions et par voie de conséquence les organes situés en aval, dans les ministères, les régions, et les départements ne vont pas bien recevoir l'impulsion nécessaire pour jouer leur rôle dans le cadre de la SDRP.

Tableau n° 11 Evaluation des différentes fonctions du comité national de pilotage de la SDRP.

Fonctions	Résultats de l'évaluation de la fonction ©	commentaires
définir les grandes orientations politiques et stratégiques de la SDRP	2,5	le CNP n'est pas très fonctionnel
Veiller au respect des priorités définies dans la SRP lors de la programmation budgétaire	ND	L'étude n'a pas analysé la ventilation des budgets sectoriels
Veiller à la participation de tous les acteurs au processus de la SDRP	2,5	Faible processus participatif
Approuver les documents et les soumettre au gouvernement pour adoption	ND	
Apprécier les effets de la mise en œuvre de la SDRP sur le développement du pays.	ND	Faiblesse de la culture de l'évaluation de la SRP par exemple lors du passage de la SRP à la SDRP il n'y a pas eu d'évaluation.

© 0 = fonction non remplie, fonction moyennement remplie =, 2,5 et fonction bien remplie = 5 ; ND données non disponibles.

Bonne performance du secrétariat permanent de la SDRP

La difficulté de fonctionnement de ces organes n'est pourtant pas imputable au Secrétariat permanent de la SDRP comme le montrent les résultats du diagnostic de cette structure. Le Secrétariat permanent de la SRP s'acquitte assez bien de ses missions tel que cela est illustré par le tableau n°12.

Par contre, les principaux problèmes qui limitent l'efficacité du secrétariat permanent de la SRP sont l'inertie en amont du Comité national de pilotage de la SDRP. A cela il faut ajouter la faiblesse des ressources matérielles, le faible fonctionnement des relais au niveau sectoriel,

⁴ Ce qui crée un paradoxe où les pouvoirs publics soulignent (peut être à juste titre) que le Niger n'est pas un pays pauvre mais ils acceptent les fonds d'allégement de la dette publique dite initiative pays pauvre très endettés.

la non généralisation des politiques sectorielles, la non généralisation des cadres de dépenses à moyen terme, de situations de référence et de cibles précises dans les indicateurs, rend difficile le processus de suivi et de reportage.

Tableau n° 12 Evaluation des différentes fonctions du Secrétariat Permanent de la SDRP

Fonction	Résultats de l'évaluation de la fonction ©	commentaires
Préparer les réunions et assurer le secrétariat des organes de la SDRP	2,5	Certains organes (Etat/PTF et comité de dialogue interne) ne sont pas fonctionnels
Assurer une large diffusion de la SDRP et veiller à son internalisation/appropriation tant au niveau national, régional que local par toutes les parties prenantes	2,5	La SDRP n'est pas suffisamment appropriée par toutes ses parties prenantes
Préparer et organiser en relation avec les structures concernées, les rencontres des partenaires du Niger en vue de la mobilisation des ressources complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la SDRP ;	2,5	Conférences tables rondes sur le financement de la SDRP.
Poursuivre, en relation avec les structures concernées, la mise en œuvre de la stratégie de communication en vue d'atteindre les objectifs fondamentaux de la SDRP	2,5	Faiblesse d'exécution du plan de communication
Coordonner le processus de révision de la SDRP	5	
Concevoir et mettre en place un SIRP	5	
Coordonner le processus le processus d'élaboration/révision de la SDRP et élaborer les différents rapports d'étapes	5	
Réactiver les groupes de travail techniques sectoriels et thématiques pour le suivi de la mise en œuvre et la révision de la SDRP, centraliser les résultats de leurs travaux, en faire la synthèse et sortir les versions provisoires de la SDRP	5	
Déterminer le profil et le volume de l'assistance technique nécessaire au suivi de la mise en œuvre de la SDRP	5	
Veiller au renforcement des capacités de l'administration et de la société civile en vue de les amener à intégrer la dimension réduction de la pauvreté dans leurs programmes	2,5	Faible capacité de l'administration et des OSC liée à la SRP
Préparer toute requête en vue du financement des actions programmées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre et la révision de la SDRP	2,5	

© 0=fonction non remplie, fonction moyennement remplie=, 2,5 et fonction bien remplie=5
 ND données non disponibles

Faible performance des comités sectoriels de la SDRP

Globalement, il ressort de la présente évaluation et tel que cela est étayé à travers le tableau n°13 ci après que les comités sectoriels de la SDRP (comité national Gouvernement PTF et comité national de dialogue interne) du au retard dans l'installation desdits comités et des faiblesses institutionnel des Ministères et de la faible synergie dans les interventions sectoriels.

Tableau n° 13 Evaluation des organes sectoriels de la SDRP.

Fonctions	Résultats de l'évaluation de la fonction ©	commentaires
d'élaborer les stratégies sectorielles,	2,5	Toutes les stratégies sectorielles ne sont élaborées
exécuter et le suivi des projets et programmes sectoriels	2,5	Faible appropriation des projets qui le plus souvent formulées de manière non participative
d'harmoniser les interventions des partenaires au développement au niveau des programmes sectoriels	0	Dispersion des énergies au niveau des ministères due à la multitude des procédures et priorités des partenaires
élaborer leurs rapports annuels qui sont transmis au secrétariat permanent de la SRP.	ND	

© 0=fonction non remplie, fonction moyennement remplie=, 2,5 et fonction bien remplie=5

Regain de dynamisme des comités régionaux et faiblesse des comités départementaux

Au niveau des régions, par rapport au premier rapport alternatif des OSC sur les progrès accomplis par le Niger vers l'atteinte des OMD, il est constaté un regain de dynamisme. En effet, il est noté des efforts des régions lors du processus de révision de la SRP, de même que dans la production de 8 rapports régionaux de mise en œuvre de la SDRP.

Tableau n° 14 : Evaluation des différents comités régionaux de SDRP.

Fonctions	Résultats ©	commentaires
servir de cadre de concertation et de dialogue entre les autorités régionales, les élus et la société civile sur la mise en œuvre de la SDRP	5	Très peu de concertation dans le cadre de la SDRP
informer et sensibiliser tous les intervenants dans le processus au niveau régional sur les enjeux de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SDRP	5	Très peu de communication dans le cadre de la SDRP
amener tous les intervenants au niveau régional à participer activement à la mise en œuvre et à la révision de la SDRP	5	Les comités ne sont pas fonctionnels
veiller à la prise en compte des aspirations des populations des élus et la société civile sur la mise en œuvre de la SDRP au niveau régional	5	Les aspirations des populations et de la société civile ne sont pas prises en compte dans les régions
élaborer la contribution régionale dans la mise en œuvre et révision de la SDRP	2,5	Les régions participent surtout à la révision de la SDRP

© 0 = fonction non remplie, fonction moyennement remplie=, 2,5 et fonction bien remplie=5

Par contre la présente évaluation indique que les comités départementaux sont encore faibles dans la mesure où à ce niveau il n'ya pas beaucoup d'animation et d'activités autour du processus de la SDRP.

Tableau n° 15 : Evaluation des différents comités départementaux de la SDRP.

Fonctions	Résultats de l'évaluation de la fonction ©	commentaires
organiser les populations et les autres acteurs du développement en vue de participer activement aux travaux de révision, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SDRP	0	
accueillir et organiser les missions de terrain et les différents ateliers relatifs à la SDRP	2,5	
faciliter la concertation et le dialogue entre les différentes équipes et les populations dans le cadre des études, enquêtes et autres rencontres ;	5	
participer à l'élaboration des rapports semestriels des comités régionaux	0	

© 0=fonction non remplie, fonction moyennement remplie=, 2,5 et fonction bien remplie=5

Conclusion et recommandations

Il est ressorti de l'évaluation qu'en termes d'appréciation globale que les organes de la SDRP ne jouent pas leur rôle. Les facteurs qui expliquent sont les insuffisances du cadre réglementaire de la SDRP, aux faiblesses des parties prenantes (Etat, OSC, secteur privé) et au problème de coordination des intervenants à tous les niveaux.

En ce qui concerne l'évaluation par organe, elle révèle que le comité national de pilotage de la SDRP n'est pas véritablement fonctionnel.

Par contre, le secrétariat permanent de la SDRP qui appui le comité national de pilotage de la SDRP fonctionne bien même si les rapports qui produits ne sont pas utilisé en amont par la prise des décisions.

Dans les régions et départements, les comités de dialogue qui sont les organes de la SRP ne sont pas fonctionnels faute de ressources et à cause des capacités de coordination du développement dans ces collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'étude a révèlé que les organes de la SDRP ne sont pas mis en place dans les communes.

Au terme de cette évaluation et au regard des constats qui en découlent, cinq recommandations sont formulées.

La première recommandation porte sur l'accélération du processus de modification du décret n° 2005-255/PM du 04 octobre 2005 pour y instituer des réunions annuelles au niveau du comité de pilotage de la SDRP et mettre en place les comités communaux de la SDRP. La deuxième recommandation vise à redynamiser l'exécution du plan de communication de la SDRP. La troisième recommandation formulée en direction du Secrétariat permanent de la SDRP et des acteurs concernés vise à élaborer un recueil des textes sur les organes de la SDRP l'éditer et le vulgariser. La quatrième recommandation adressée aux pouvoirs publics vise à combler le vide relatif à la définition juridique à l'évaluation. La cinquième et dernière recommandation formulée à l'intention des pouvoirs publics vise à institutionnaliser l'évaluation de l'action publique à travers la création d'un organe efficace d'évaluation de l'action publique.

**DEUXIEME PARTIE :
BONNE GOUVERNANCE ET ATTEINTE DES OMD : EVALUATION DE LA
GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE AU NIGER DE 2007 A 2009.**

INTRODUCTION

Dans le premier rapport d'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), les organisations de la société civile nigérienne ont déjà souligné que la bonne gouvernance constitue la condition sine qua non pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Niger. En effet, même lorsqu'il y aura une pluie de milliards de dollars US sur le Niger en termes d'aide publique au développement et d'investissements de toute nature, les objectifs de développement pourraient ne pas être atteints, tant que les ressources seront gérées dans l'opacité ou détournées au profit d'intérêts particuliers.

La lutte contre la pauvreté dépend largement de la capacité des pouvoirs publics à créer et à maintenir une série de conditions cumulatives constitutives de la gouvernance démocratique. Ces conditions sont : i) la séparation et l'équilibre des pouvoirs publics, notamment l'indépendance de la magistrature et l'exercice du contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale, ii) l'exercice des libertés publiques et la jouissance des droits humains fondamentaux, dont la liberté de presse, d'association et de manifestation, iii) la transparence dans la passation des marchés publics et dans les industries extractives, iv) la participation des acteurs non étatiques, en particulier ceux de la société civile, dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques publiques, ainsi que la création des conditions favorisant le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP), v) la décentralisation qui permet un transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales en vue de responsabiliser les populations dans la gestion de leurs propres affaires ; vi) la promotion de l'équité du genre, vii) la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide publique au développement sur la SDRP conformément à la Déclaration de Paris, viii) l'organisation d'élections inclusives, compétitives et transparentes, conformément à la Constitution du 9 août 1999, aux lois régulièrement adoptées par l'Assemblée Nationale et aux engagements souscrits par le Niger dans le cadre des accords internationaux, régionaux et sous régionaux.

«Last not the least», c'est en effet l'organisation des élections inclusives, compétitives et transparentes qui permet la mise en place des institutions républicaines légitimes et redevables, seules en mesure de garantir l'adhésion des citoyens, de rassurer les investisseurs et les partenaires au développement⁵.

Aussi, l'objectif général de cette évaluation est d'apprécier les engagements des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers (PTF) dans la promotion de la gouvernance démocratique au Niger au cours de la période 2007-2009.

De façon spécifique, elle vise à : i) évaluer le fonctionnement des institutions républicaines au cours de la période 2007-2009, ii) évaluer la gouvernance juridique, économique, administrative et locale au cours de la période 2007-2009, iii) identifier les faiblesses de la gouvernance démocratique au Niger, iv) formuler des recommandations visant à corriger les faiblesses pour assoier une bonne gouvernance démocratique au Niger.

⁵ Aminou Laouali, Situation du processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest : Cas du Niger, du Togo et de la Côte d'Ivoire, communication au séminaire régional de la Fondation Konrad Adenauer, Lomé (Togo), avril 2005.

METHODOLOGIE

La présente évaluation étudie les progrès accomplis par le Niger dans le renforcement de la gouvernance démocratique en se basant sur l'axe 6 de la SDRP relatif à la promotion d'une gouvernance de qualité. L'objectif stratégique au niveau de cet axe est de « renforcer l'état de droit dans une société démocratique, ainsi que l'efficacité et la transparence dans la gestion économique, financière et sociale ». Pour atteindre cet objectif, la SDRP a prévu les actions suivantes : i) la consolidation de la gouvernance politique, ii) le renforcement de l'état de droit et la réforme de la justice, iii) le renforcement de la gouvernance administrative, iv) l'amélioration de la gouvernance économique, v) le renforcement de la gouvernance locale.

La présente évaluation vise à apprécier la mesure dans laquelle les interventions des pouvoirs publics et des partenaires au développement s'inscrivent dans la réalisation de ces actions en utilisant comme indicateurs les principes retenus par la SDRP elle-même, à savoir : la responsabilité et l'imputabilité, la transparence, le respect de la loi, la lutte contre la corruption et la participation. Une matrice d'évaluation, présentée au tableau n°16 ci-dessous, a été élaborée à cet effet.

Tableau n°13 : Matrice d'évaluation de la gouvernance démocratique⁶

Indicateur d'évaluation	contenu
Niveau de responsabilité et d'imputabilité	Analyse de la mesure dans laquelle les pouvoirs publics accomplissent leurs missions conformément aux orientations de la SDRP, des politiques publiques et des lois régulièrement adoptées
	Analyse de la mesure dans laquelle les auteurs, coauteurs et complices des manquements, les infractions, crimes et/ou délits sont sanctionnés conformément à la constitution du 9 août 1999 et aux lois régulièrement adoptées
Niveau de transparence	Analyse de la mesure dans laquelle les pouvoirs publics ont mis en place des mécanismes favorisant la circulation et la diffusion de l'information au profit des citoyens
Niveau de respect de la loi	Analyse de la mesure dans laquelle les pouvoirs publics respectent la constitution du 9 août 1999 et les lois de la République, ainsi que les engagements internationaux auxquels le Niger a souscrit
Nombre d'actions et de mesures de lutte contre la corruption	Analyse de la mesure dans laquelle les pouvoirs publics et les PTF initient ou réalisent des actions contre le détournement des deniers publics, le trafic d'influence et l'enrichissement illicite
Niveau de la participation ⁷	Analyse de la mesure dans laquelle les pouvoirs publics et les PTF favorisent l'implication des acteurs non étatiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la SDRP

2.1 La gouvernance politique : analyse du fonctionnement des institutions de la 5^{ème} république

Dans le cadre de l'évaluation de la gouvernance politique au Niger, nous apprécions la mesure dans laquelle les institutions de la République ont accompli leurs missions conformément aux indicateurs présentés dans la matrice d'évaluation. Les institutions ciblées sont : i) l'Assemblée Nationale, ii) le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), iii) la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, iv) le Conseil Supérieur de la Communication (CSC). Nous n'avons pas retenu spécifiquement la Présidence de la République, en raison de sa fonction transversale et de l'influence qu'elle exerce sur le fonctionnement de toutes les institutions.

⁶ Tableau conçu par Monsieur Aminou Laouali pour évaluer le niveau de réalisation de certains objectifs sur la base des indicateurs clés.

⁷ Cet indicateur fait l'objet d'une analyse détaillée dans l'évaluation du dispositif de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la SDRP.

Cependant, nous avons étudié la mesure dans laquelle les partis politiques d'opposition ont assumé leurs fonctions dans le renforcement de la gouvernance démocratique.

2.1.1 L'Assemblée Nationale

Au terme de l'évaluation, l'Assemblée Nationale nigérienne a assumé convenablement ses fonctions législatives et de contrôle de l'action du Gouvernement. La bonne gouvernance au niveau du parlement se traduit par : i) le vote des lois organiques prévues par la Constitution, ii) les interpellations des membres du Gouvernement sur des questions d'intérêt national, iii) la mise en place des commissions d'enquête parlementaire, notamment celle relative à l'exploitation de l'or de Samira, iv) la mise en place de réseaux parlementaires thématiques autour des politiques publiques, telles les questions de population et développement, le genre, la décentralisation, etc., v) la mise en œuvre d'une diplomatie parlementaire active et offensive, dont les résultats sont, entre autre, l'élection du Président de l'Assemblée Nationale nigérienne à la tête du Parlement de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En outre, l'Assemblée a respecté le principe de participation grâce à des initiatives visant l'implication des citoyens dans le processus d'élaboration des lois⁸ et la diffusion de l'information en direction des populations via la radio parlementaire et l'édition d'un bulletin. Enfin, l'Assemblée Nationale a joué un rôle clé dans la lutte contre la corruption par : i) la mise en accusation de deux (2) membres du gouvernement cités dans l'Affaire dite MEBA⁹, ii) le dépôt et le vote de plusieurs motions de censure contre le gouvernement dont la dernière a signé son acte de décès¹⁰, iii) la mise en accusation de l'ancien Premier Ministre pour détournement du Fonds d'Aide à la Presse, iv) le refus d'accepter la prolongation du mandat du Président de la République qui expire le 22 décembre 2009 à minuit (00h00), heure locale.

Cependant, avec les dépassements budgétaires quasi annuels, l'Assemblée Nationale a donné l'exemple d'une mauvaise gestion financière. Le refus de lever l'immunité parlementaire des députés nationaux cités dans le détournement des fonds du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) illustre le non respect du principe d'imputabilité.

Par l'octroi des avantages et indemnités aux députés nationaux via des délibérations et le refus d'obtempérer à l'Arrêt de la Cour Constitutionnel déclarant la pratique anticonstitutionnelle¹¹, l'Assemblée Nationale a fait montre d'un non respect flagrant de la loi. En rejetant la résolution relative à la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur l'octroi des permis de recherche et d'exploitation minière, l'Assemblée Nationale viole le principe de transparence au mépris des engagements internationaux du Niger découlant de l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Tous ces manquements ont entamé

⁸ Grâce notamment à l'appui du Programme de renforcement des capacités du parlement mis en œuvre par le National Democratic Institute (NDI), une organisation américaine.

⁹ Il s'agit d'une affaire de détournement d'un montant d'environ 4 milliards de F CFA des fonds du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Education de Base (MEBA).

¹⁰ Il n'est pas surprenant que le Gouvernement ait été renversé par sa propre majorité en intelligence avec l'opposition parlementaire. En effet, le Premier Ministre, Hama Amadou, qui assure la tutelle de la Commission Centrale d'attribution des marchés publics, a une large part de responsabilité dans l'affaire MEBA, mais surtout, il est devenu un « danger » pour tous les présidentiables en « annonçant » sa candidature à la présidentielle, en commençant à battre campagne avec les moyens de l'Etat, au moment où ses partisans scandent des slogans du genre, « *Hama, saye kayi !* » qui signifie littéralement en Haoussa : « *Hama, tu seras Président de la République à tout prix !* »

¹¹ Même après l'adoption d'une loi organique de régularisation, les organisations de la société civile, en particulier le *Mouvement Citoyen pour la Paix, la Démocratie et la République*, ont continué à dénoncer le caractère exorbitant des avantages des députés en appelant à la dissolution du Parlement.

l'image des députés nationaux et ont donné au Président de la République le prétexte de dissoudre l'Assemblée Nationale.

2.1.2 Le Conseil Economique, Social et Culturel

Au terme de l'évaluation, il ressort qu'il y a bonne gouvernance au niveau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC). Cette bonne gouvernance se traduit par : i) la tenue régulière des sessions du Conseil, ii) la mise en place des commissions ad hoc de travail chargées d'étude préparatoire à la tenue des sessions, iii) l'invitation des membres du gouvernement pour éclairer les Commissaires sur les questions inscrites à l'ordre du jour des sessions, iv) l'adoption de plusieurs résolutions, v) la formulation des recommandations sur les questions économiques, sociales et culturelles à l'endroit des pouvoirs publics, notamment le gouvernement et l'Assemblée Nationale.

Toutefois, les recommandations formulées par le Conseil, qui fondent son utilité publique, ne semblent pas pris en compte par les pouvoirs publics, donnant ainsi l'impression qu'il s'agit d'une institution mise en place dans le cadre de la « politique du partage des postes » pour fidéliser les loyautés politiques et calmer les appétits.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la pertinence d'une institution dont la mise place répondrait uniquement au souci de « donner à manger » à ses partisans et de coopter des représentants des forces sociales dont la mise à l'écart pourrait nuire à la stabilité du régime. En outre, le CESOC a bénéficié deux (2) fois de suite d'une prolongation de son mandat au-delà des délais légaux.

2.1.3 La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales

La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF) se caractérise globalement par une assez bonne gouvernance qui se traduit par : i) la tenue régulière de ses sessions ordinaires, ii) la tenue des commissions de travail, iii) l'organisation des missions d'enquête dans les maisons d'arrêt dans toutes les régions du pays, iv) l'organisation des sessions de formation pour ses membres ou les organisations de la société civile sur les droits de l'Homme, v) la participation aux sessions de la Commission Africaine des Droits de l'Homme, vi) la réalisation d'étude sur les questions des droits de l'Homme. Ce qui est en plus remarquable, c'est qu'au terme de leur mandat, les membres de la Commission ont été renouvelés conformément à la loi, un nouveau bureau a été régulièrement élu qui assure la continuité des missions de l'institution.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales aurait été la meilleure de toutes les institutions constitutionnelles, n'eut été l'héritage d'une étude controversée sur la traite des enfants et les pratiques esclavagistes au Niger dont les conclusions tendent à remettre en cause les engagements internationaux auxquels le Niger a souscrit dans le domaine. Cette étude, qui nie l'existence au Niger de « trafics des enfants » et des « pratiques esclavagistes », a reçu la caution du Chef de l'Etat qui donne l'impression d'en avoir été le commanditaire¹². Elle remet littéralement en cause les résultats d'une étude similaire réalisée par l'organisation de défense des droits de l'Homme, TIMIDRIA¹³, ainsi que les conclusions d'une autre étude sur le trafic des enfants au Niger menée par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. L'Etat se place ainsi lui-même

¹² Il n'est pas banal de souligner que c'est le coordonnateur « scientifique » de cette étude qui est nommé représentant du Président de la République au sein de la Commission dont il assure actuellement la présidence suite à son élection régulière par ses pairs.

¹³ Tout ce passe comme si l'étude a été à dessein réalisée pour contredire les conclusions de celle de TIMIDRIA qui affirme l'existence des pratiques esclavagistes au Niger et a projeté, dans le cadre d'un programme avec Anti Slavery, l'organisation d'une cérémonie, finalement interdite par l'Etat, de libération de mille (1.000) esclaves.

dans une contradiction inextricable où il a commandé deux (2) études sur le même sujet, avec des conclusions « scientifiques » antagoniques.

Au demeurant, Monsieur Moustapha Kadi, un militant des Droits de l'Homme, a publié un ouvrage de témoignage, intitulé « *Le tabou brisé* » dans lequel il avoue avoir lui-même affranchi des serviteurs. On notera également que la Cour de Justice de la CEDEAO a condamné l'Etat du Niger dans l'Affaire d'une fugitive affirmant avoir épuisé toute la procédure judiciaire interne pour s'affranchir de ses anciens maîtres.

Enfin, la CNDH/LF n'a pas participé à la 44^{ème} Session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples au cours de laquelle les ONG africaines ont interpellé l'Etat du Niger sur l'arrestation de Moussa Kaka, correspondant de Radio France Internationale (RFI), ainsi que sur la question désormais polémique des pratiques esclavagistes. Elle aurait défendu l'image du Niger sur ces questions¹⁴.

2.1.4 Le Conseil Supérieur de la Communication

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), après avoir été paralysé dans son fonctionnement¹⁵ courant 2000-2004, a été renouvelé régulièrement au terme de son mandat. Jusqu'au mois de juillet 2009, l'institution républicaine a bien fonctionné, comme en témoigne : i) la désignation de nouveaux membres par les structures et personnalités autorisées par la loi, ii) l'élection régulière d'un nouveau bureau, iii) la mise en place d'un Conseil de Presse prévu par la loi et chargé du suivi du respect de la Charte du journaliste professionnel et de la déontologie, iv) l'attribution des cartes de journalistes professionnels, v) l'organisation des sessions de formation à l'intention des journalistes, v) l'exercice relativement mesuré des missions de régulation, vi) l'octroi, pour la première fois, du Fonds d'Aide à la Presse.

Puis, le Conseil s'est plongé dans une mal gouvernance difficile à éradiquer, en déviant de ses missions, en pratiquant une politique de deux poids, deux mesures. Il s'empresse à écrire des lettres d'avertissement, de mise en garde et à prendre des mesures de fermeture des médias privés, au moment où il reste *sourd, muet et aveugle* face aux organes d'Etat qui diffusent régulièrement et exclusivement des messages, émissions et articles contre la Constitution du 9 août 1999 et pour la prolongation du mandat du Président de la République.

En effet, au mépris du règlement intérieur de l'institution, le Président du CSC décida en juillet 2009 de la fermeture de la Radio et Télévision *Dounia*, coupable de donner également la parole aux militants des droits de l'Homme qui s'opposent au passage forcé de la V^o à la VI^o République. Pour mettre le CSC au service exclusif de sa volonté, le Chef de l'Etat pris une ordonnance concentrant les compétences de l'institution dans les mains de son seul Président. Le CSC n'est plus une institution indépendante de régulation, chargé de protéger et de promouvoir la liberté de presse, mais un organe de répression des opinions contraires au désir du Chef de l'Etat de demeurer au pouvoir au-delà de son mandat constitutionnel.

¹⁴ **Centre Afrika Obota Niger (CAO/Niger), Forum de participation des ONG africaines à la 44^{ème} Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et à la 18^{ème} Foire Africaine du livre**, Rapport de mission, novembre 2008.

¹⁵ Bien que présidée alors par la représentante du Président de la République, l'institution avec maille à partir avec le Gouvernement de Hama Amadou qui, ne parvenant pas à la contrôler, la mise en diète.

2.1.5 Les partis politiques d'opposition

Les partis politiques d'opposition parlementaire,¹⁶ regroupés au sein d'une Coordination des Forces Démocratiques (CFD) menée par le Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS/Tareyya), ont joué un rôle controversé dans la promotion de la bonne gouvernance en général et la préservation du cadre démocratique en particulier.

D'une part, l'opposition parlementaire a contribué à la promotion de la bonne gouvernance : i) en dénonçant les dépassements budgétaires au sein du parlement, ii) en interpellant les membres du gouvernement sur des questions d'intérêt national, iii) en initiant des commissions d'enquête parlementaire, iv) en critiquant les lois des finances, sauf la dernière qui prévoyait un budget pour l'organisation des élections générales, v) en participant à la mise en accusation de deux membres du gouvernement, vi) en participant au renversement du gouvernement et à la mise en accusation du Premier Ministre renversé. D'autre part, les députés de l'opposition se sont coalisés avec ceux de la majorité au pouvoir pour s'octroyer, via des délibérations, des avantages et indemnités, ainsi que pour fouler aux pieds l'Arrêt de la Cour Constitutionnelle déclarant la pratique anticonstitutionnelle.

En dehors du travail parlementaire, l'opinion publique nationale, y compris une grande partie de ses propres militants, accuse l'opposition de mutisme et de participation responsable. Les rencontres mensuelles sans compte rendu entre le Président de la République et le chef de l'opposition parlementaire ont contribué à accréditer l'hypothèse d'une complicité entre les deux hommes, certains allant jusqu'à avancer que l'un a promis de passer le témoin à l'autre à l'issue de son deuxième mandat¹⁷.

Les partis politiques d'opposition se sont surtout progressivement disqualifiés à assurer l'alternance démocratique en se taisant sur les politiques publiques mises en œuvre par la majorité au pouvoir. Ainsi, aucune analyse ou un simple point de vue des partis politiques d'opposition n'a été enregistré sur la stratégie de réduction de la pauvreté, la stratégie du développement rural, les politiques relatives au genre, à la santé, à l'environnement, aux mines, aux INTIC, etc. Les politiques publiques étaient-elles toutes bonnes ? N'avaient-elles pas d'insuffisances à combler ? Ou bien, l'opposition n'avait-elle aucune vision, aucun programme de développement pour le Niger ?¹⁸

Certes, le choix des partis politiques d'opposition de faire une opposition constructive a permis au pays de gagner en stabilité politique et en crédibilité internationale qui, à leur tour, ont favorisé les investissements extérieurs et la mise en route de plusieurs chantiers de

¹⁶ Les partis politiques d'opposition extraparlementaire se sont regroupés dans un cadre dit des Non Affiliés qui affirme son indépendance vis-à-vis de la CFD. Au cours des trois dernières années, ils n'ont joué aucun rôle palpable d'opposition, se contentant d'être une sorte d'observateurs passifs de la vie politique nationale. Les seules analyses critiques que l'on pourra relever sont celles du leader de l'Organisation Révolutionnaire pour la Démocratie Nouvelle (ORDN/Tarmamoua) qui intervient plus en tant qu'acteur de la société civile qu'au nom de son parti politique.

¹⁷ Au-delà de ce qu'en pense l'opinion publique, l'absence de compte rendu public des rencontres du Président de la République avec le chef de file de l'opposition renvoie à la difficulté objective de concilier la bonne gouvernance avec la raison d'Etat.

¹⁸ Le PNDS en particulier ne s'est prononcé que deux fois sur les politiques publiques de développement : une première à l'Assemblée Nationale en disant partager l'analyse présentée par le Premier Ministre dans la DPG concernant les problèmes démographiques, sans rien d'autres sur les actions et les stratégies proposées ; une deuxième fois, sur la question de l'eau évoquée lors de la rentrée politique 2009 du parti.

développement. Ce choix témoigne d'une certaine maturité politique et d'une volonté non lisible d'éduquer les citoyens et le personnel politique à la responsabilité citoyenne pour une alternance pacifique au pouvoir.

Toutefois, en situant le danger politique au niveau du seul Premier Ministre, les partis politiques d'opposition ont accompagné le Chef de l'Etat dans ses actions, chantant eux-mêmes les mérites du Programme dit Spécial du Président de la République, applaudissant la pause des premières pierres, se gardant de toute prise de position sur la crise scolaire et universitaire, la crise alimentaire aigue, la rébellion armée dans le Nord du pays. Ce faisant, en même temps qu'ils donnaient l'impression de n'être pas intéressés par les problèmes du pays, mais par la simple alternance au pouvoir pour le pouvoir, les partis d'opposition ont construit un nid confortable au désir de Mamadou Tandja de rester à la tête de l'Etat sinon pour la vie, du moins pendant trois ans.

2.1.6 Avant l'arrivée de Nicolas Sarkozy à Niamey, l'espoir de voir le Niger achever sa transition démocratique était permis

En dépit de tout, avant l'annonce par le Président de la République de son intention de rester au pouvoir au-delà de son mandat constitutionnel, le Niger offrait l'image d'un pays remarquablement démocratique. Un pays où l'ensemble des acteurs semblent avoir tiré toutes leçons de la crise institutionnelle des années 1993-1999¹⁹ et manifestent leur volonté de promouvoir la paix pour le développement. Les institutions de la République fonctionnaient normalement. Les partis politiques développaient le dialogue politique. Les leaders religieux se sont engagés dans le dialogue inter religieux, les syndicats dans le dialogue social. Tous ces acteurs cherchant à donner au pays les chances de sortir de la pauvreté.

Les travaux du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) ont permis l'adoption d'un nouveau code électoral et l'installation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). La CENI a élaboré et soumis au gouvernement un chronogramme relatif à l'organisation des élections locales, législatives, ainsi que l'élection présidentielle, à la suite des travaux du Comité National Chargé de la Reprise du Fichier Electoral. Un **projet d'appui au processus électoral au Niger**, coordonné par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a été mis en place à la demande expresse du Gouvernement.

Malgré la propagande sur la prolongation du mandat du Président de la République, puis sur l'éventualité d'un referendum autour d'une nouvelle constitution, les Nigériens et la communauté internationale ont fondé l'espoir de voir le Niger achever sa transition démocratique²⁰, via l'organisation d'élections générales compétitives et honnêtes. Ce d'autant plus que le principal concerné, Mamadou Tandja, ne s'est pas encore personnellement prononcé sur cette entreprise anticonstitutionnelle.

Cependant, à l'occasion de la visite éclair du Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, Mamadou Tandja a laissé entendre qu'il souhaite « quitter la tête haute le 22 décembre 2009 » au terme de son mandat constitutionnel, mais « si le peuple lui demandait de rester encore trois (3) ans pour parachever ses chantiers », il répondra « en courant ».

¹⁹ **Aminou Laouali, Démocratisation et processus électoraux en Afrique : expérience du Niger, 1993-1999**, projet de recherche soutenu avec succès à l'Institut sur la Gouvernance Démocratique du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA), Dakar (Sénégal), août 2001.

²⁰ L'on considère généralement qu'un pays a achevé sa transition démocratique lorsqu'il arrive à organiser trois élections générales successives de façon transparente et compétitive.

L'entreprise commença par la dissolution légale de l'Assemblée Nationale. Elle s'est poursuivie par la remise en cause de l'indépendance de la Magistrature et de la Constitution du 9 août 1999 elle-même.

2.2 Le renforcement de l'état de droit et la réforme de la justice : au nom de la Constitution, contre la Constitution !

Nous reproduisons ici intégralement l'analyse remarquable, que nous faisons nôtre, de Stéphane BOLLE, *Maître de conférences HDR en droit public*²¹.

« Que reste-t-il aujourd'hui de la [Constitution du Niger du 9 août 1999](#) ? Invoquée à tout va par les protagonistes d'une [crise constitutionnelle](#) qui n'a cessé de s'aggraver, la loi fondamentale est en péril. Manipulée, défigurée, son sort dépend irrémédiablement de l'issue d'une bataille *politique*.

Si les oppositions « légalistes » au Président Tandja sortaient vainqueurs, elles devraient faire face à une situation inédite et manqueraient de moyens *légaux* pour la régler, avant l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale succédant à celle qui a été légalement dissoute. Si le Président Mamadou Tandja l'emportait, sa victoire consacrerait un [changement de légalité](#), le passage de la V^o à la VI^o République serait consommé et, par conséquent, la [Constitution du Niger du 9 août 1999](#) succomberait aux assauts répétés dont elle a fait (.....) l'objet....

2.2.1 Les invocations mortifères de la Constitution

C'est que la référence à la Constitution n'est pas toujours un gage de respect de la Constitution, dans sa lettre et dans son esprit. Dans le cas du Niger, les lectures fantaisistes, tronquées, tendancieuses et/ou fallacieuses de la Constitution se sont multipliées (....), pour cautionner ce qui ne saurait juridiquement se justifier.

S'il y a une place pour l'interprétation, la Constitution n'autorise pas n'importe quelle interprétation. Et des prétendues « interprétations », loin de conforter l'ordre constitutionnel, précipitent sa ruine. En l'espèce, le constitutionnaliste doit convenir (cf. [2009: année de toutes les révisions, année de tous les dangers?](#), [La Cour contre-attaque](#), [Tazartché, quand tu nous tiens...](#), [La crise de mai 2009](#) et [La Cour contre-attaque](#)) que le Niger de la [Constitution du 9 août 1999](#) ne peut changer *légalement* de Constitution : nonobstant les renvois à la Constitution actuelle qui peuvent abuser les non initiés, la VI^o République verrait le jour, moyennant non pas une « fraude à la Constitution »²², c'est-à-dire d'une révision valable en la forme et illicite au fond, mais l'intervention–extraconstitutionnelle par définition– d'un pouvoir constituant originaire présidentialisé.

Il n'est pas banal qu'un président constitutionnel invoque la Constitution pour la détruire et la remplacer. C'est ce que vit aujourd'hui le Niger. [La crise de mai 2009](#) a emporté l'Assemblée Nationale, dissoute pour hostilité au projet de VI^o République ; la « révolution » du Président Tandja vient d'emporter la Cour Constitutionnelle, coupable d'avoir dit la Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution.

²¹ Stéphane BOLLE, Maître de conférences HDR en droit public, [au nom de la Constitution, contre la Constitution](#), article téléchargé sur le site <http://www.la-constitution-en-afrique.org/> par Saâdatou Gado, stagiaire au Programme d'Appui à la Sécurité Juridique et à la Gestion Pacifique des Conflits à Gaya (PASJ/GC) du CAO/Niger, juillet 2009.

²² Georges LIET-VEAUX, « La 'fraude à la constitution' : essai d'une analyse juridique des révolutions communautaires récentes », *Revue du droit public*, 1943, p.116-150.

Retour sur les derniers faits et actes ponctuant une crise constitutionnelle paroxystique.

2.2.2 Le Président requérant

Le Chef de l'Etat a d'abord réuni, le 19 juin 2009, le Conseil de la République, composé des présidents des Institutions de la République (Assemblée Nationale ; Cour Constitutionnelle ; Cour de cassation ; Conseil d'État ; Cour des comptes; Haute Cour de Justice ; Conseil Économique, Social et Culturel ; Conseil Supérieur de la Communication ; Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales), du Premier Ministre, du chef de file de l'opposition et du président de l'association des chefs traditionnels.

Il a demandé à cette instance, qui se réunit « *lorsque le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la continuité de l'État sont gravement menacés* » (cf. [Constit. art. 56](#)), de l'habiliter à légiférer, en lieu et place de l'Assemblée Nationale dissoute, pour proroger le mandat des élus locaux expirant légalement le 30 juin 2009, autoriser la ratification d'accords de financement avec les bailleurs de fonds et même ... changer la loi organique sur la Cour Constitutionnelle (cf. "[Projet de document de travail pour la réunion du Conseil de la République](#)"). Le Conseil de la République n'a pas donné suite à la demande du Président de la République : refusant de se substituer à l'Assemblée Nationale dissoute, il a, très logiquement, décliné sa compétence.

Le Président Tandja a ensuite demandé à la Cour Constitutionnelle, par [requête du 24 juin 2009](#), de se déjuger, de revenir sur son [Arrêt n° 04/CC/ME DU 12 JUIN 2009](#), au mépris de l'autorité de la chose jugée (cf. [Constit. art. 115](#)), aux fins de régler un conflit d'attribution entre institutions de l'Etat (cf. [Constit. art. 109](#)), l'opposant, en l'espèce ... à la Cour. Il pouvait se prévaloir, à l'appui de cette insolite requête, d'un fâcheux précédent : saisie par le Président de la République, la Cour Constitutionnelle, par [Arrêt n° 2003-12/CC DU 29 DECEMBRE 2003](#), avait constaté, après la démission et le remplacement de son président, l'inexistence juridique de trois précédents arrêts et les avait déclarés nuls et de nul effet, pour défaut de quorum. Cette fois, l'auteur de la [requête de constater l'inexistence juridique de l'arrêt du 12 juin 2009 et d'en tirer toutes les conséquences](#), d'une part, en soutenant que la Cour Constitutionnelle avait violé ses propres règles de procédure garantissant les droits de la défense, d'autre part et surtout, en prétendant qu'elle avait commis de multiples erreurs de droit, sur l'étendue de ses compétences, sur le respect de la souveraineté du peuple et sur le pouvoir discrétionnaire et exclusif du Président de la République en matière de référendum.

La requête présidentielle contenait bien des arguties auxquelles un constitutionnaliste sans parti pris ne pouvait souscrire, mais qui pouvait abuser et jeter le trouble dans l'opinion. Pour contester le fond de l'Arrêt et s'affranchir des limites matérielles à la révision, elle s'arc-boutait sur un étrange distinguo : [l'article 49 de la Constitution du 9 août 1999](#) proscrirait une *révision* – autrement dit une modification partielle de la Constitution - par voie de référendum d'initiative présidentielle ; en revanche, il autoriserait un *changement de République* – autrement dit un changement total de Constitution – par la même voie. Un défi à la logique : comment peut-on imaginer que le constituant originaire ait pu faire preuve de tant de légèreté, qu'il ait pu immuniser son œuvre contre les amendements intempestifs et expéditifs à la Constitution, mais pas contre les changements de Constitution ?

2.2.3 Le Président d'exception

Le Président de la République, ayant essuyé une double fin de non-recevoir - du Conseil de la République et de la Cour Constitutionnelle-, a annoncé, dans son [message à la Nation du 26 juin 2009](#), qu'il se saisissait des pouvoirs exceptionnels de [l'article 53 de la Constitution](#) pour

surmonter le « *blocage* » des institutions, découlant, en particulier, de la dissolution de l'Assemblée Nationale et de la réunion infructueuse du Conseil de la République.

Empêché de gouverner et de « constituer » à sa convenance, le Chef de l'Etat invoque la « Constitution de crise » pour « *assurer la continuité des services publics au moyen d'ordonnances et de décrets* ». Ce faisant, il n'apparaît pas comme le Président de la République qui « *incarne la dernière ligne de défense du régime, à l'image respectable du dictateur de Rome, en vue de rétablir la légalité républicaine compromise* », celui qui use, avec mesure, d'un « *remède extrême pour une crise extrême dans le respect de l'Etat de droit* »²³.

En effet, [les mesures exceptionnelles des 29 juin et 2 juillet 2009](#), prises sur le fondement de [l'article 53 de la Constitution](#), ne respectent pas toutes la Constitution; les principales sont même absentes du [message à la Nation du 26 juin 2009](#). Si l'ordre constitutionnel de la V^o République du Niger peut souffrir l'édiction d'une législation présidentielle d'exception – telle que la prorogation pour 6 mois du mandat des conseillers municipaux –, il ne saurait évidemment survivre à des représailles contre la Cour Constitutionnelle. Dès lors que les mesures exceptionnelles « *doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission* », il va de soi qu'elles ne sauraient anéantir un pouvoir public constitutionnel.

Or, le 29 juin 2009, la suspension temporaire des [articles 104, 105, 106 et 107 de la Constitution](#), relatifs à la composition de la Cour Constitutionnelle, à la durée du mandat de ses membres, à leur inamovibilité, à l'élection du Président de la Cour et à la prestation de serment des membres de la Cour, a été décidée ; les décrets de nomination des membres de la Cour Constitutionnelle en exercice ont été abrogés ; et le Président s'est fait constituant pour régler la composition de la Cour Constitutionnelle, pour la durée – indéterminée – de la suspension des articles précités de la Constitution. Le 2 juillet 2009, une nouvelle Cour Constitutionnelle a été constituée par décision présidentielle. Comme si du fait de [l'ARRET N°04/CC/ME DU 12 JUIN 2009](#) les institutions de la République avaient été menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels avait été interrompu, pour paraphraser [l'article 53 de la Constitution](#)... C'est bien parce qu'elle a déclaré anticonstitutionnelle l'entreprise constituante du Président et a refusé d'obtempérer à la demande de révision de son arrêt que la Cour Constitutionnelle a été dissoute. Face au Président constitutionnel se voulant constituant, la résistance du juge constitutionnel a été facilement annihilée ; et la date du 4 août 2009 maintenue pour le référendum sur la Constitution de la VI^o République.» - Fin de citation.

2.2.4 La naissance d'une république contestée

Pendant que les pouvoirs publics comptabilisaient les scores soviétiques de leur référendum pour la VI^o République, les partis politiques d'opposition et la majeure partie des organisations de la société civile dénonçaient un « Coup d'Etat constitutionnel », en appelant au rétablissement de l'ordre constitutionnel de la V^o République. Les plus engagés estiment que le Chef de l'Etat a perdu toute légitimité à partir du 4 août 2009 et l'appellent par son nom de baptême. Parallèlement, le Chef de l'Etat et ses partisans, qui s'engagent dans la mise en place des institutions de la VI^o République, soutiennent que la V^o République est morte. L'on est ainsi dans une situation inédite dans l'histoire politique de l'humanité où les citoyens d'un Etat vivent sous l'empire de deux constitutions : la Constitution de la V^o République

²³ Jean GICQUEL – Jean-Eric GICQUEL, [Droit constitutionnel et institutions politiques](#), 22^e édit., Paris, Montchrestien, 2008, p. 589.

juridiquement et légitimement en vigueur et une VI^o République de fait dans laquelle les pouvoirs du Chef de l'Etat ne découlent pas d'un contrat social partagé, mais de la loyauté supposée des officiers des forces armées, du soutien « obligé » des chefs traditionnels qui bénéficient d'une loi à dessein²⁴ et de la *sur médiatisation* des réalisations collectives imputées au seul Président.

Ainsi, l'application de la matrice d'évaluation d'une gouvernance de qualité au Niger à la Présidence de la République fait ressortir que cette institution est dans un état de mal gouvernance chronique. Agissant contre la Constitution, elle s'est soustraite de toute possibilité légale de sanction en dissolvant l'Assemblée Nationale, compétente pour mettre en accusation le titulaire de la fonction présidentielle en cas de haute trahison.

En outre, les actions menées par la Présidence de la République ne sont pas toujours en phase avec les politiques publiques, les propos tenus par le Chef de l'Etat sur la question démographique n'étant pas cohérents avec les orientations fondamentales de la SDRP qu'il a signée lui-même. En effet, lors d'une conférence à Agadez au mois de juin 2009 et retransmise en différé par Télé Sahel, le Président de la République a soutenu, en langue nationale, que le Niger, devenu désormais « pays riche », n'a pas besoin de contrôler sa croissance démographique.

La Présidence de la République ne brille pas non plus par la transparence, dans la mesure où les citoyens ne disposent pas d'informations concernant le montant exact des fonds PPTTE (Pays Pauvres et Très Endettés) dépensés chaque année dans le cadre du Programme dit Spécial du Président de la République. De même, les citoyens ne disposent d'aucune information concernant les mécanismes de gestion de ces fonds, ainsi que sur le niveau et l'étendue des responsabilités qui incombent aux différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (conseillers spéciaux du Chef de l'Etat, Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Gouverneurs et Préfets).

Soutenue fortement par les citoyens dans la lutte contre la corruption, la Présidence de la République a fini par donner l'impression d'en faire un moyen de chantage et de règlement des comptes politiques.

2.3 La gouvernance administrative

Partout au niveau des régions, des départements, des postes administratifs et des communes, l'administration territoriale s'est détournée de sa mission de service public et a perdu tout sens de l'intérêt général. Les Gouverneurs, les Préfets, les Chefs de Postes Administratifs et les Maires se sont mis exclusivement au service du projet présidentiel de destruction de la 5^{ème} République, chantant à longueur de journées les louanges de l'homme providentiel à la recherche d'un pouvoir impérial.

A cet effet, une circulaire des Services du Premier Ministre a interdit, pendant toute la durée de la campagne nationale pour le « oui » au referendum du 4 août 2009, l'organisation sur toute l'étendue du territoire national des séminaires et ateliers pour assurer que l'administration se mette au service du projet présidentiel de prolongation de mandat.

Pour marquer leur désapprobation au renversement de la V^o République, la Convention Démocratique et Sociale (CDS-Rahama) et l'Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le

²⁴ Pour renforcer la loyauté des chefs coutumiers, le Chef de l'Etat a signé une nouvelle ordonnance en leur faveur, l'Ordonnance N° 93-028 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle en République du Niger modifiée et complétée par la loi n° 2008-22 du 23 juin 2008.

Progrès (ANDP Zaman Lahiya) se sont retirées du gouvernement et ont publiquement demandé à leurs militants de démissionner de leurs postes de responsabilités politiques. Cédant à « la politique du ventre », deux Ministres sont restés dans le Gouvernement²⁵, tandis que les gouverneurs et préfets ont tous désobéi. Dès lors, le pays a entamé sa marche vers la régression démocratique qui aura des conséquences économiques néfastes sur le Niger et son peuple.

2.4 La gouvernance économique

L'application annoncée des sanctions des partenaires multi et bilatéraux contre le Niger est de nature à remettre en cause les performances économiques et financières enregistrées au cours des trois (3) dernières années. Déjà, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a suspendue la participation du Niger à ses réunions et pouvait évoluer, avec la Suisse et le Nigeria, vers des sanctions économiques.

2.4.1 La Commission Européenne et l'Accord de Cotonou

Dans une correspondance en date du 9 juillet, le Commissaire européen au Développement et à l'Aide Humanitaire, M. Louis Michel, a annoncé la décision de la Commission de l'Union Européenne de surseoir aux décaissements liés aux conventions de financement au titre de l'aide budgétaire signées entre son institution et le gouvernement du Niger. Ces conventions, qui s'inscrivent dans le cadre de l'exécution du 10^e FED, se chiffrent à la somme de 138 milliards de francs CFA, dont 61 milliards de francs destinés à lutter contre la pauvreté sur la période 2009-2010.

«Votre récente décision », a écrit Louis Michel, «de suspendre la Cour constitutionnelle et de convoquer un référendum remet malheureusement en question....les fondements de notre coopération». Et de conclure : « au cas où le dialogue politique renforcé ne devait pas aboutir à un compromis acceptable, la Commission se verrait contrainte de proposer l'ouverture formelle de consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou et d'adopter des mesures appropriées concernant notre programme de coopération pouvant aller jusqu'à la suspension complète de ce dernier. J'espère vivement que la crise politique que le Niger connaît aujourd'hui ne nous amènera pas à ces extrémités et qu'une solution pourra être trouvée dans le cadre constitutionnel actuel, afin de préserver la stabilité dont le pays et la région ont besoin».

2.4.2 Les positions des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume du Danemark

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a exprimé sans détour sa décision de ne pas collaborer avec le gouvernement issu du referendum du 4 août 2009. Dans un communiqué publié le 13 août 2009 par le Centre Culturel de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, le Département d'Etat a souligné que « la République du Niger a malheureusement fait un pas en arrière encore une fois dans la démocratie en organisant le referendum du 4 août pour une nouvelle constitution. Cela fait suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale le 26 mai, celle de la Cour Constitutionnelle le 29 juin, et la décision du Président Tandja à gouverner par décret et de réduire la liberté de presse. Le gouvernement américain ne croit en aucune façon à ce referendum qui explique l'acceptation par la majorité du peuple nigérien de la prise antidémocratique du pouvoir par le Président Tandja, et pour ce faire, ne peut continuer à soutenir et à poursuivre ses engagements antérieurs vis-à-vis de son gouvernement ».

²⁵ Il s'agit du Ministre de la Défense Nationale (CDS-Rahama) et du Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie (ANDP-Zaman Lahiya). Ce dernier, arrivé initialement au gouvernement grâce à l'ANDP/Zaman Lafia, ne répondrait plus qu'au nom du Chef de l'Etat.

Dans le même sens, le Royaume du Danemark, qui investit plusieurs milliards depuis des années dans l'hydraulique, notamment au niveau des régions de Maradi, de Zinder et de Diffa, a annoncé la suspension de son programme en cours d'instruction dans ce domaine.

2.4.3 La France : De la fermeté et à la réal politique

Interrogé par Radio France Internationale (RFI) lors d'un séjour à Dakar, au Sénégal en début du mois juillet 2009, le Ministre Français des Affaires Etrangères, Bernard Kouchner, a qualifié la situation politique du Niger de « dangereuse », tout en invitant M. Tandja de ne pas organiser son référendum. « Nous tenons », a-t-il déclaré, « à exprimer au Président Tandja notre amitié et notre fermeté ».

Le 13 juillet 2009, le porte-parole du Ministère français des Affaires étrangères, M. Eric Chevalier, tout en soulignant les « graves préoccupations de l'Union européenne et de la France » sur la crise politique au Niger, a adressé une mise en garde en ces termes : « nous appelons le président Tandja à ne pas se placer dans une telle perspective et à préserver les acquis démocratiques et le maintien de la stabilité du Niger ». Il a annoncé des concertations de son pays « avec nos partenaires sur les mesures à prendre ».

Le Président français, M. Nicolas Sarkozy, avait quant à lui jugé « inquiétante et décevante » la crise politique au Niger, estimant que la volonté de Mamadou Tandja de se maintenir au pouvoir repose sur des considérations personnelles.

Après que Mamadou Tandja eut passé outre les mises en garde, le Quai D'Orsay s'est contenté de « prendre acte du referendum du 4 août 2009 » et d'appeler les acteurs « au dialogue ». Par cette prise de position, la France prend acte de l'état du rapport des forces sur le terrain jusqu'à preuve du contraire favorable à Mamadou Tandja²⁶ qui ne dispose cependant pas de ressources suffisantes pour gérer le pays sans les acteurs sociopolitiques d'opposition à son pouvoir personnel. Ainsi, la France, qui a signé plusieurs contrats de construction de centrales nucléaires à usage civil²⁷, s'engage ainsi dans la réal politique et adaptera sa position en fonction du développement de la situation sur le terrain.

2.4.4 La SDRP et les chantiers de Tandja pourront être compromis

Au cas où les partenaires au développement du Niger viendraient à prendre des sanctions autant ou plus dures que celles de la Commission Européenne, le scénario d'un pays émergent contenu dans la SDRP sera durablement compromis. Au maximum dans les trois (3) mois suivant les sanctions, le Niger, Etat fragile, dont la croissance dépend en grande partie des investissements extérieurs et de l'aide publique au développement, pourra être en cessation de paiements. Les chantiers de Mamadou Tandja, qui ne sont qu'au stade de « premières pierres », pourront rester lettre morte.

La plupart des projets et programmes de développement pourront être fermés, induisant, entre autre, l'accroissement du chômage et les risques d'implosions sociales. Le Programme dit Spécial du Président de la République, qui est la clé de voûte de la propagande pour le maintien de Mamadou Tandja au pouvoir, pourra être fermé avant les trois (3) ans de bonus, puisque son mécanisme de financement repose sur les recettes publiques. La SDRP dans son

²⁶ Officier supérieur de l'armée à la retraite, Mamadou Tandja jouit de la loyauté tout au moins de la hiérarchie militaire qui constitue sa principale ressource dans le combat qu'il mène contre l'Etat de droit et la démocratie au Niger.

²⁷ La France a parié, entre autre, sur l'uranium « nigérien » pour signer des contrats de construction de centrales nucléaires à usage civil, notamment avec la Libye, la Grande Bretagne, la Chine et l'Inde.

ensemble pourra être compromise, puisque reposant essentiellement sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le Développement.

A supposer même qu'il n'y ait pas de sanctions économiques contre le régime de Tandja, le marché intérieur réagira négativement à la crise sociale et politique permanente. Il en résultera la rareté des produits de consommation de première nécessité et l'aggravation de la cherté de la vie. Le pays pourra renouer avec les arriérés de salaires, de bourses scolaires et des pensions. Puis, le compte à rebours va commencer jusqu'à ce que l'homme providentiel devienne un homme ordinaire, suivant la dialectique qui, depuis des siècles immémoriaux, marque la marche des Empires et des Etats, soumis à la loi de l'apogée et du déclin, de la grandeur et de la décadence.

Ceux qui ont pris la responsabilité, malgré les appels à la raison et les avertissements des Nigériens et de la communauté internationale, d'initier et de mettre en œuvre le projet du Coup d'Etat contre la V^o République n'auront aucune excuse face aux conséquences prévisibles de leurs actes.

2.4.5 L'hypothèse d'un retour « obligé » des investisseurs peu probable

On ne peut pas soupçonner les artisans du « tazartché » de manque d'analyse prospective sur les conséquences économiques de leurs actes. Avançant consciemment dans leur entreprise, ils postulent probablement que les partenaires au développement et les investisseurs seront obligés de revenir à la raison, une fois qu'ils auront la preuve que la 6^{ème} République est bien installée, que les forces d'opposition sont maîtrisées, voire neutralisées par le pouvoir en place. Cette hypothèse est peu probable. En effet, ainsi que l'a montré Dr Rahaman Idrissa dans une série d'articles parus dans l'hebdomadaire nigérien indépendant *Le Républicain*, le succès du « tazartché » hypothéquera pour longtemps l'avenir du Niger. « Une transformation de l'image du Niger », écrit-il avec pertinence, « en résultera qui pourra nous nuire pendant au moins une décennie, même si nous parvenons à nous débarrasser du régime autoritaire²⁸ ».

En outre, prétendre que le Niger n'a pas besoin d'appuis extérieurs pour se construire, c'est supposer que le pays pourra vivre en autarcie dans un monde soumis, jusqu'à preuve du contraire, aux lois de la mondialisation. Les « robinsonnades », pour emprunter une terminologie de Karl Marx, des pouvoirs publics sur l'autosuffisance financière du pays constituent une erreur de jugement fondée sur la capacité supposée de l'Etat à payer dix huit (18) mois de salaires successifs sans aide extérieure.

En définitive, même dans l'hypothèse plausible où les pouvoirs publics s'appuieront sur la République Populaire de Chine et la Jamahiriya Arabe Libyenne²⁹ pour « résister » contre les sanctions économiques des pays démocratiques, non seulement il faudra enquêter sur les conditions d'un tel engagement qui n'aura rien de philanthropique, mais surtout, le Niger sera à genoux devant ces deux uniques « amis », liquidant ainsi la souveraineté nationale, une des causes invoquées pour justifier le coup d'Etat contre la 5^{ème} République.

²⁸ Dr Rahaman Idrissa, spécialiste en Economie politique, university College, Oxford, Grande Bretagne, *Le Républicain* du 25 juin 2009.

²⁹ Il est entendu que le Venezuela ne peut pas financer des déficits budgétaires et que son utilisation comme moyen de chantage contre (...) ne sert rien. Entre temps, les missions diplomatico-humanitaires en Mauritanie, au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali, qui frisent le ridicule et l'amateurisme diplomatiques, n'ont pas empêché à la CEDEAO de suspendre le Niger de ses instances.

L'axe « Niger-Gabon » que l'on s'efforce de créer pour mobiliser les réseaux français « *néofocardiens* » en faveur de Niamey, ne pourra pas produire les résultats attendus avant le déclenchement du compte à rebours. Au demeurant, la sauvegarde des intérêts français au Niger et ceux des pays de l'Union Européenne, ne saurait consister en une politique qui aura pour résultat de renforcer la mainmise des Chinois sur les ressources minières du pays.

2.5 Le renforcement de la gouvernance locale, un chantier d'avenir³⁰

L'axe « gouvernance locale et la décentralisation » a été retenu comme un des éléments des quatre grandes composantes de la SRP, mais également comme un des principes structurants sur lesquels repose la mise en œuvre de toute la stratégie de réduction de la pauvreté. La gouvernance locale et la décentralisation apparaissent à la fois comme objet de politique publique devant être réalisé dans le cadre de la SRDP, mais aussi comme une des conditions et support de mise en œuvre de la stratégie elle-même.

Dresser une évaluation partielle de la mise en œuvre de la première phase de communalisation, revient ici à analyser les forces en terme de bonnes pratiques et des faiblesses qu'il faut corriger pour faire avancer la réforme.

2.5.1 Les forces du processus de décentralisation au Niger

Les principales forces du processus nigérien de décentralisation concernent l'organisation d'élections municipales compétitives et transparentes, la communalisation intégrale du territoire national, l'engagement des partenaires techniques et financiers (PTF) à accompagner la réforme.

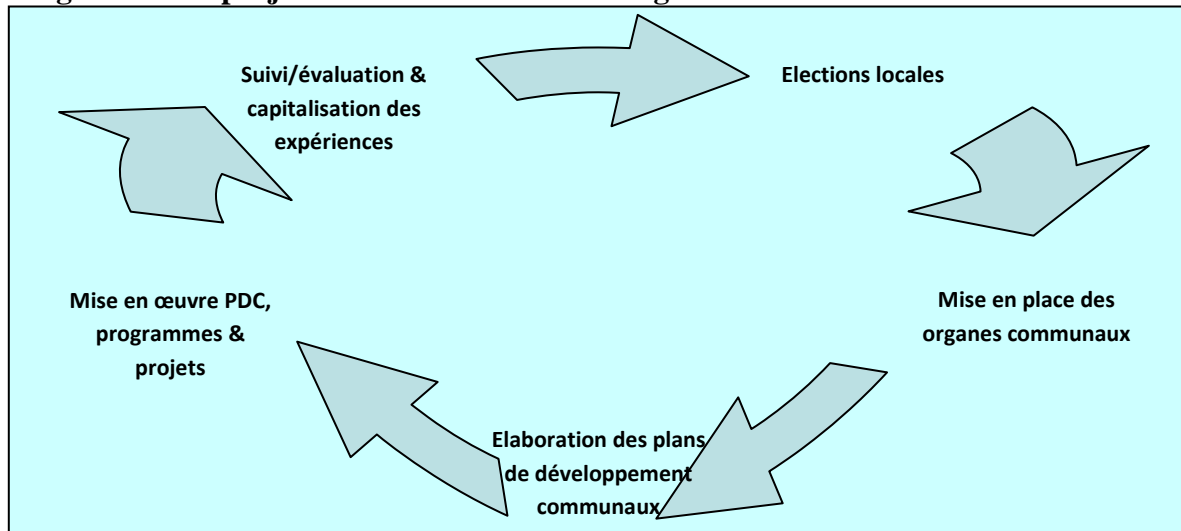
a L'organisation d'élections municipales transparentes, un instrument de légitimation des pouvoirs locaux

L'observation des expériences de démocratisation en cours dans les pays africains montre bien que l'organisation et la tenue d'élections compétitives et transparentes constituent un enjeu majeur pour la légitimation des pouvoirs publics au niveau national et local et même, pour la survie de l'Etat sous nos tropiques. Le sabotage des résultats des élections locales en 1999 au Niger a suffisamment révélé qu'un mauvais scrutin peut aggraver les tensions politiques et déboucher sur des situations malheureuses.

Aussi, la réussite des élections municipales de juillet 2004 constitue une force du processus de décentralisation dont la reproduction est de nature à renforcer la légitimité des pouvoirs locaux. Dans ce sens, le processus de décentralisation peut être modélisé comme un « projet perpétuel de développement local » exécuté suivant des phases de quatre ans par exemple et ayant un cycle de vie comprenant : i) les élections locales, ii) la mise en place des organes communaux, iii) l'élaboration des plans de développement communaux, iv) la mise œuvre de PDC/projets/programmes, v) le suivi/évaluation et la capitalisation des expériences.

³⁰ Aminou Laouali, Quatre (4) ans de décentralisation et gouvernance locale au Niger : contribution des organisations de la société civile, Table ronde de Alternative Espace Citoyen, Niamey, juin 2008.

Diagramme du projet de décentralisation au Niger³¹



b La communalisation intégrale, un choix en faveur de l'unité nationale

Le choix de communaliser l'ensemble du territoire, malgré ses insuffisances et les critiques qui peuvent à raison être formulées à son encontre, participe du renforcement de l'unité nationale, principe structurant contenu dans la loi fondamentale du Niger. Cette approche donne en effet l'opportunité à chaque communauté nationale de prendre en main la gestion de ses propres affaires.

Une expérience pilote dans quelques communes de certaines régions aurait rompu l'équilibre fragile d'un pays dont les efforts doivent être tournés vers la construction d'un destin commun pour tous.

c L'engagement des PTF en faveur de la réforme, un atout pour les communes

Très tôt, plusieurs partenaires techniques et financiers ont annoncé leur volonté à soutenir les efforts du Niger dans la conception et la mise en œuvre de la réforme de décentralisation. Cette volonté a été manifestée au cours de ces dernières années par l'appui au Haut Commissariat à la Reforme Administrative et à la Décentralisation (HCRAD) dans l'accomplissement de ses missions, l'appui aux élections municipales, le renforcement des capacités des acteurs locaux, ainsi que le financement de plusieurs projets et programmes d'appui au développement local. A titre d'exemple, on peut citer les interventions de l'Union Européenne, de la coopération française, de la coopération suisse, de la Banque Mondiale, de la coopération technique belge, de la coopération allemande, de la Banque Africaine de Développement (BAD)³².

2.5.2 Les faiblesses du processus de décentralisation au Niger

En dépit des atouts ci-dessus, l'expérience de communalisation a rencontré de sérieuses difficultés parmi lesquelles on peut retenir : i) le portage politique, ii) la question du transfert des compétences et des ressources, iii) le faible financement, iv) la faible articulation entre décentralisation et déconcentration, v) le faible ancrage social des communes, vi) la faible capacité de la gestion financière.

³¹ Diagramme conçu par Monsieur Aminou Laouali.

³² Tous ces partenaires interviennent depuis bientôt quatre ans, chacun avec ses outils et approches qu'il est fastidieux ici de détailler.

a Le portage politique

D'une certaine façon, le Gouvernement reconnaît lui-même l'existence de difficultés liées au portage politique de la réforme qui se caractérise par une « faible coordination des différentes structures ministérielles revendiquant le leadership du processus de décentralisation³³ ».

Malgré la création d'un Ministère en charge de la Décentralisation, l'on peine à situer l'institution étatique qui assure véritablement le portage politique de la réforme. La question du partage politique implique le rôle d'impulsion, de coordination et d'harmonisation des différentes interventions et un travail de veille sur le développement des synergies avec un regard tourné vers les objectifs de développement du pays.

Le Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME), qui est l'outil principal par lequel le Cabinet du Premier Ministre manifeste sa présence dans le processus, apparaît comme une institution de missions d'essence technocratique, sans portée politique ou stratégique.

Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), initialement institution ad hoc devant se réunir annuellement sous la Présidence du Chef de l'Etat pour évaluer la mise en œuvre de la réforme, est devenu une institution permanente dont les directives restent lettre morte en l'absence du Comité Interministériel prévu à cet effet.

De même, le rôle des Ministères techniques dans la mise en œuvre de la décentralisation n'est pas clairement défini, ce qui a donné lieu à des interventions sectorielles, en l'absence d'une politique globale³⁴ dans laquelle elles doivent s'insérer. En définitive, l'absence du portage politique a favorisé l'éclosion d'une sorte de « guerre froide » des institutions étatiques qui revendiquent chacune un leadership dans la conduite du processus de décentralisation, surtout l'ancrage des projets et programmes y relatifs.

Dans ces conditions, les partenaires techniques et financiers essaient, chacun, de cibler l'institution étatique qui lui paraît être pertinente pour l'ancrage institutionnel de son intervention....

b Le transfert des compétences et des ressources, un processus en panne ?

Le plan de transfert graduel, qui est le principal outil d'orientation prévu par les textes pour rendre opérationnel ce transfert, n'a pas été défini. Ce qui donne à la décentralisation un goût d'inachevé et incline à interpréter l'attitude des pouvoirs publics comme celle du « vouloir » et « non vouloir ».

En l'absence du transfert des ressources qui devrait se faire concomitamment avec celui des compétences, les communes ont été obligées, dans la plupart des cas, de fonctionner sur la base de leur fiscalité propre. Certes, des initiatives ont été prises par le Ministère de l'Intérieur et le HCME pour aller dans le sens de la définition des compétences à transférer, mais globalement, "pour l'heure, le transfert est en panne, dans les textes et dans la pratique"³⁵.

Les fonds d'appui à la décentralisation et de péréquation prévus par la loi n'ont pas encore été mis en place. Ceci peut être expliquant cela, la subvention de l'Etat aux communes est restée jusqu'ici un mirage. En effet, une ligne budgétaire de 3 milliards FCFA inscrite au budget national en 2005 n'a jamais été exécutée, aucune subvention n'était prévue en 2006, une ligne budgétaire d'un milliard a été inscrite en 2007 et a été finalement utilisée dans le domaine de la Sécurité.

³³ Stratégie de Développement Accélééré et de Réduction de la Pauvreté, p64.

³⁴ Un document cadre de politique nationale de décentralisation a été finalement élaboré et adopté en novembre 2008 sous la responsabilité du HCME à la suite d'une évaluation nationale de la mise en œuvre de la décentralisation réalisée par le HCCT.

³⁵ Etude sur l'opérationnalisation des transferts de compétences, HCME, septembre 2006, page 59

c La faible articulation entre décentralisation et déconcentration

Les arrondissements prévus par la loi pour être des circonscriptions administratives n'ont pas été mis en place et on trouve encore, pour ainsi dire, cette « anomalie » que représentent les Postes Administratifs³⁶ dont les rôles restent à définir. En attendant, ce sont les préfets des départements et les gouverneurs des régions qui assurent la fonction de tutelle des communes. Or, le profil de la majeure partie des gouverneurs et préfets ne répond pas aux objectifs d'encadrement administratif, de coordination de la planification et de la mise en œuvre des actions de développement local. « Niamey, siège de l'administration centrale, avec 674.950 d'habitants (soit 6,30% de la population du pays), utilise 58,70% des effectifs de la fonction publique nigérienne³⁷ ».

d Les communes, un corps étranger greffé au corps social ?

Un des défis majeurs qui restent à relever aujourd'hui, c'est l'institutionnalisation des communes comme entités redevables, capables d'offrir des services publics de qualité aux citoyens et de leur rendre compte des actes qu'elles posent en leurs noms. En parcourant les communes qui n'ont aucun appui des partenaires techniques et financiers, on a l'impression qu'elles constituent des corps étrangers greffés au corps social. Or, la commune doit s'insérer dans le paysage institutionnel existant qui est composé de plusieurs acteurs au niveau local, avec la vocation d'en être le moteur à terme.

Une des faiblesses de l'appui/conseil dont les communes ont bénéficié, c'est le renforcement des capacités isolé des chefs traditionnels, des acteurs étatiques, de la société civile et des organisations communautaires. Cette approche a plutôt renforcé l'isolement des organes communaux et éloigné la perspective d'une complémentarité nécessaire à la gestion concertée des affaires locales³⁸.

Aussi, on peut reprendre à son compte les questions de recherche du LASDEL³⁹ suivantes :

- La décentralisation, va-t-elle permettre la construction d'un espace de débat, de négociation et éventuellement, de consensus sur les affaires publiques locales, ou va-t-elle conduire à l'inscription permanente des luttes de partis et factionnelles à l'échelle locale ?
- La décentralisation, va-t-elle mettre en place, avec les conseils communaux, une instance unique ou centrale de régulation des activités locales de développement, ou va-t-elle simplement superposer une nouvelle instance aux instances existantes sans les remplacer (autorités coutumières et organisations communautaires) ?

Conclusion et recommandations

Ce qui a rassuré la communauté internationale sur l'avenir promoteur de ce pays fragile, c'est d'abord la pratique démocratique soutenue par la culture du dialogue tous azimuts. La remise en cause de ces acquis constitue un recul dont les conséquences pèseront, quel que soit le cas de figure, sur la mise en œuvre de la SDRP.

Aussi, au terme de cette évaluation indépendante qui vise à promouvoir une gouvernance de qualité au Niger, nous formulons les recommandations ci-dessous.

³⁶ Selon nos informations, les Postes Administratifs assurent une fonction sécuritaire « provisoire ».

³⁷ Etude sur la charte de la déconcentration au Niger, HCRAD, mai 2005.

³⁸ Les acteurs locaux ne doivent pas être perçus comme « des pièces détachées », mais comme en interaction permanente.

³⁹ Laboratoire de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local.

1 Rétablir un ordre constitutionnel légitime

L'avenir du Niger dépendra largement de la capacité des forces politiques et sociales à œuvrer pour le rétablissement d'un ordre constitutionnel consensuel et l'organisation des élections générales libres, compétitives et inclusives.

Il convient d'insister sur le fait que l'entreprise de destruction de la 5^{ème} est fondée sur la mobilisation des populations autour des «réalisations économiques et sociales» de Mamadou Tandja, alors que les forces démocratiques agissent pour l'essentiel sur le terrain juridique et les principes démocratiques. Cette approche, importante du double point de vue pédagogique et diplomatique, n'est cependant pas en phase avec le faible niveau de culture politique et civique des populations. Certes, pour les partenaires au développement, coopérer avec le régime de Mamadou Tandja pourra être dangereux pour le développement de la démocratie en Afrique⁴⁰, mais personne ne viendra au Niger faire à la place des Nigériens le combat qu'ils doivent mener en faveur de la démocratie.

La lutte pour le rétablissement d'un ordre constitutionnel consensuel n'est paradoxalement pas d'essence juridique. Elle repose les deux questions essentielles de départ non encore résolues pour lesquelles les forces démocratiques se sont battues courant 1990-1991 :

- quelles forces sont capables de gouverner le pays pour l'intérêt général ?
- sur la base quel projet de société et de quel programme ?

2 Améliorer le portage politique de la décentralisation

L'adoption récente des textes relatifs à l'agence du financement des collectivités constitue un pas important dans la recherche du cadre consensuel de financement entre l'Etat et les PTF.

Améliorer le portage politique consistera non seulement à mettre effectivement en place la structure et à la rendre opérationnelle, mais également, à responsabiliser clairement une institution étatique pour assurer la fonction d'impulsion et de coordination. Parmi les mesures à court terme, on peut proposer la mise en place du Comité Interministériel de l'Administration Territoriale et la réactivation du Comité de Concertation entre le Gouvernement et les PTF.

3 Renforcer la participation de la société civile dans la gouvernance locale

Les organisations de la société civile ont été quasi absentes du dialogue politique sur la décentralisation, mais des initiatives ont été prises par une quinzaine d'organisations intervenant dans le domaine de la décentralisation pour former un réseau dénommé le « RESODEC ». Ce réseau doit être dynamisé pour jouer son rôle de plaidoyer en direction des pouvoirs publics et de cadre de concertation entre les structures de la société civile sur la gouvernance locale.

Au demeurant, pour favoriser la participation effective des OSC dans la mise en œuvre d'une gouvernance locale de qualité, une des idées pourra être la mise en place un Cadre de Concertation entre l'Etat et la société civile sur la décentralisation.

4 Coordonner et décentraliser le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP)

Pour assurer l'efficacité des actions de CCAP menées par les organisations de la société civile, deux impératifs : elles doivent être coordonnées, ii) elles doivent être décentralisées.

⁴⁰ La coopération avec le gouvernement de Mamadou Tandja encouragera les coups d'Etat en Afrique qui se feront désormais sous la forme de « tazartché ». Mais, en définitive, les partenaires au développement se détermineront en fonction de leurs principes et surtout de leurs intérêts.

La coordination des actions CCAP implique la mise en place d'une large plate forme de toutes les organisations visant les échanges, le partage de l'information, le développement des synergies et des complémentarités et la mise en œuvre d'actions communes.

La décentralisation des actions CCAP suppose que toutes les initiatives soient implémentées dans les régions, dans les départements et dans les communes pour maximiser leurs impacts en faveur de l'intérêt des citoyens.

5 Plaider pour le maintien des programmes destinés aux populations et de l'action humanitaire

Quelle que soit l'évolution de la situation politique au Niger, l'attitude des pays amis et des partenaires au développement ne doit pas être la suspension ou l'annulation systématique de l'aide publique au développement.

Aider le Niger à poursuivre sa marche vers le progrès économique et social reviendra, pour les différents partenaires, à maintenir les projets et programmes dont les ressources vont directement aux populations, ainsi que l'aide humanitaire. A cet effet, il sera pertinent de donner plus de responsabilités aux ONGS nationales dans la gestion de ces projets et programmes. Au demeurant, les sanctions économiques systématiques et généralisées auront pour conséquence d'aggraver la vulnérabilité des populations pauvres et d'affaiblir les capacités des citoyens à lutter contre la dictature.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Cabinet du Premier Ministre de la République du Niger, **Stratégie Développement Accélérée de la Réduction de la Pauvreté, 2008-2012**, Edition de janvier 2008, 132 pages.

Ministère de l'Economie et des Finances/ Institut National des Statistiques, **Tendance profil et déterminants de la pauvreté au Niger : 2005 2008**, septembre 2008, 54 pages.

Cellule coordination du système d'alerte précoce, programme alimentaire mondial Commission Européenne Unicef, **suivi conjoint de la situation alimentaire et nutritionnelle dans les sites sentinelles non vulnérables**, non paginé

Programme des Nations Unies pour le Développement au Niger, **situation de l'OMD1 au Niger** non paginé

Institut National de la Statistique, Lawali Maman M, Docteur Soumana Harouna, Abdou Abdallah, **Pauvreté et genre au Niger** 71 pages

Cabinet du Premier Ministre & PNUD Niger, **rapport national sur les progrès vers les objectifs du millénaire pour le développement 2003**, 33 pages

Aïssata Dramé Yayé et Boureima Alpha, **Histoire des crises alimentaires au sahel : cas du Niger**, communication présentée lors du forum régional sur la sécurité alimentaire en Afrique organisé par le réseau des organisations paysannes des producteurs agricoles (ROPPA) du 07 au 10 novembre 2006 à Niamey

Cabinet du Premier Ministre, Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, **plan nutritionnel contingence volet sécurité alimentaire novembre 2007** 59 pages

Epicentre, **statut nutritionnel et mortalité rétrospective enquête réalisée dans la périphérie rurale dans la ville de Zinder**, août 2005 ,23 pages

Présidence de la République du Niger, Comité Intersectoriel de lutte contre le VIH/SIDA Cabinet d'expertise en sciences sociale (CNESS Bozari) **Enquête nationale de seconde génération sur les IST/VIH/SIDA**, Août 2008 144 pages

SYPHAMED, Docteur Manzo Laouali, **Rapport d'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de l'OMD 4 au Niger de 2007 à 2008** 22 pages

SYPHAMED, Docteur Saminou Laouali, **Rapport d'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de l'OMD 5 au Niger de 2007 à 2008** 27 pages

Réseau National Dette et Développement, **Evaluation de l'OMD8** juillet 2009 10 pages

Centre Afrika Obota Niger, Madame Mariama Amadou **Evaluation de l'OMD3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** juillet 2009, 18 pages.

Farouck Adamou Gaoh, **Evaluation des OMD 1, 2, 6 et 7**, août 2009 50 pages

Aminou Laouali, **Evaluation de la gouvernance démocratique au Niger de 2007 à 2009**, 23 pages.

SOS Civisme Niger, Centre Afrika Obota Niger Réseau National des Jeunes leaders pour l'atteinte des OMD Démocratie 2000, **Premier rapport alternatif des OSC Nigériennes sur les progrès du Niger vers l'atteinte des OMPD**, janvier 2008 63 pages.

Rahaman Idrissa, politologue, spécialiste en Economie politique, university College, Oxford, Grande Bretagne, **Attention ! Le retour en arrière sera économique**, série d'articles parus dans l'hebdomadaire privé nigérien *Le Republicain*, juin 2009.

Stéphane BOLLE, Maître de conférences HDR en droit public, **Au nom de la Constitution, contre la Constitution !**, article téléchargé sur le site <http://www.la-constitution-en-afrique.org/> par Saâdatou Gado, stagiaire au Programme d'Appui à la Sécurité Juridique et à la Gestion Pacifique des Conflits à Gaya (PASJ/GC) du CAO/Niger, juillet 2009.

Annexe 1 : Liste des consultants chargés de la réalisation de l'étude

Noms, prénom	Tâches et missions de l'expert	Structure d'appartenance
Aminou Laouali, Expert en gouvernance	Elaboration des TDR d'évaluations sectorielles, ii) évaluation de la gouvernance démocratique au Niger de 2007 à 2009, iii) élaboration du rapport provisoire de l'évaluation, iv) élaboration du rapport final de l'évaluation intégrant les observations de l'atelier national de validation	ONG SOS-Civisme/Niger
Farouk Adamou Gaoh, Expert en évaluation	Elaboration des TDR d'évaluations sectorielles, ii) évaluation des OMD 1, 2, 6 et 7, iii) évaluation du dispositif de suivi/évaluation de la SDRP, iv) élaboration du rapport provisoire de l'évaluation, v) élaboration du rapport final de l'évaluation intégrant les observations de l'atelier national de validation	ONG SOS-Civisme/Niger
Mme Amadou Mariama, Experte en genre	Evaluation de l'OMD3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes juillet 2009	ONG Centre Afrika Obota Niger (CAO/Niger)
Dr Manzo Mahamane Laouali, Médecin,	évaluation des progrès accomplis par le Niger dans la mise en œuvre de l'OMD4 de 2007 à 2008	Syndicat National des Médecins, Pharmaciens et Dentistes (SYMPHAMED)
Dr Saminou Laoualy, Gynécologue/obstétricien	Evaluation des progrès accomplis par le Niger dans la mise en œuvre de l'OMD5 de 2007 à 2008	Syndicat National des Médecins, Pharmaciens et Dentistes (SYMPHAMED)
Garba Yahaya, Economiste	Evaluation des progrès dans la mise en œuvre de l'OMD8 au Niger de 2007 à 2008	Réseau National Dette et Développement (RNDD)
Mme Soyata Aguisa, Experte en santé publique	Assistance technique pour l'évaluation des progrès accomplis par le Niger dans la mise en œuvre de l'OMD6 de 2007 à 2008	Réseau des Acteurs Intervenant dans la Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles
Saâdatou Gado, Juriste	Assistance technique pour l'évaluation de la gouvernance démocratique au Niger de 2007 à 2009	stagiaire au Programme d'Appui à la Sécurité Juridique et à la Gestion Pacifique des Conflits à Gaya (PASJ/GC) du CAO/Niger

Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier de validation du deuxième rapport d'évaluation de la société civile nigérienne sur les progrès accomplis par le Niger vers l'atteinte des OMD

n°	Noms, prénom	Structure
1	Aboubacar Hamidou	RAIL/SIDA/IST/Niger
2	Habibibou Garba	Réseau Espérance
3	Manirou Elhadji Sani	Direction des Etudes et de la Programmation/Ministère de la Santé Publique
4	Amadou Djingarey Issa	Coordonnateur/Réseau National des Jeunes Leaders pour l'atteinte des OMD au Niger
5	Garba Laminou	Réseau National des Jeunes Leaders pour l'atteinte des OMD au Niger
6	Moustapha Kadi	Coordination des organisations de protection des droits de l'homme et de promotion de la démocratie (CODDHD) & CODDAE
7	Moussa Djibrilou	ONAPAP/PNUD/Institut National de la Statistique
8	Fodi Assoumane	Syndicat National des Enseignant du Niger (SNEN)
9	Harou Bassirou	RODADDH
10	Habibou Laouali	RODADDH
11	Mme Halima Amadou	BEN/Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH)
12	Saley Ali	Réseau des Organisations du Secteur de l'Education Nationale (ROSEN)
13	Mme Hamidou Adamou	Réseau des Organisations du Secteur de l'Education Nationale (ROSEN)
14	Mahaman Bachar	Coordonnateur du Réseau Espérance
15	Chégo Abdourahamane	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SP/SDRP) – Chargé de communication
16	Halilou Zakari	INDRAP
17	Mme Anne Grégoire	ONG Centre Afrika Obota Niger (CAO/Niger)
18	Mme Ousmane Soyata	RAIL/SIDA/IST/Niger
19	Akasser Alfazaz	ONG SOS-Civisme/Niger
20	Abba Rabé Salissou	ONG SOS-Civisme/Niger
21	Salou Djéka	ONG Centre Afrika Obota Niger (CAO/Niger)
22	Malam Moussa Yacine	Coordination des ONG et Associations Nigériennes de promotion des droits de la femme (CONGAFEN)
23	Issa Laoual	Direction des Etudes et de la Programmation/Ministère de l'Education Nationale
24	Diori Ibrahim	Association Alternative Espaces Citoyens
25	Mamoudou Mahamadou	ONG SOS-Civisme/Niger
26	Tassiou Maâzou Djibo	Coordination des ONG et Associations Nigériennes de promotion des droits de la femme (CONGAFEN)
27	Dandi Adamou	ONG Centre Afrika Obota Niger (CAO/Niger)
28	Mme Amadou Mariama	ONG Centre Afrika Obota Niger (CAO/Niger)
29	Kadidiatou Hassane	ONG SOS-Civisme/Niger
30	Amadou Gaya	ONG SOS-Civisme/Niger